

UN ENTRETIEN AVEC
HELGA KOHLER p. 8

la brèche

organe bimensuel de la
Ligue Marxiste Révolutionnaire
section suisse de la IV^e Internationale

CENTENAIRE DE L'USS :

PAS VRAIMENT DE QUOI PAVOISER !

L'Union syndicale suisse fête cette année son centième anniversaire. Cent fois le Premier Mai...

L'USS compte un demi-million de membres. Seule une très petite partie de ces syndiqués voit dans le Premier Mai l'occasion de manifester leur conscience du fait que c'est la lutte syndicale et politique du mouvement ouvrier qui est à l'origine des acquis sociaux en Suisse. La paix du travail et la collaboration loyale des "partenaires sociaux" autour du tapis vert ont fortement effacé cette conscience syndicale. Cette amnésie a été encore entretenue par les discours des directions syndicales, qui durant des années ont fait croire que la bonne entente entre "partenaires sociaux" était la condition même pour obtenir des augmentations de salaires. Les dégâts causés ainsi durant des décennies dans la conscience de la classe ouvrière ne pourront pas être réparés du jour au lendemain, et encore moins en fêtant des jubilé. Il n'y a donc que peu de raisons de faire de ce 1er Mai une... "fête".

suite page 3

ATELIERS PUBLICS D'APPRENTISSAGE :

LES MANŒUVRES DE L'USS !

p. 6

sommaire

EDITORIAL
Centenaire de l' USS 3
Contre le deuxième pilier, développons l' AVS 3
SOCIAL
Horlogerie : les patrons veulent profiter des faiblesses syndicales 4
Immigration : débat autour d' un statut 4
POLITIQUE
Neuchâtel : défendre l'emploi en subventionnant les patrons ? 5
Nucléaire : pour l' unité du mouvement 5
DOSSIER :
Formation professionnelle : Les manoeuvres de l' USS 6-7
Nos arguments
FEMMES
Entretien avec Helga Kohler 8
INTERNATIONAL
Grande-Bretagne : Thatcher mène la guerre sociale
RFA : Allez les verts ? 9
PAYS DE L' EST
La portée du "syndicalisme libre" 10
INTERNATIONAL
Brésil : nouveau coup de boutoir des métallos 11
Nicaragua : les doléances de la bourgeoisie 11
L' EVENEMENT
El Salvador : Tous aux côtés de la révolution 12

abonnez-vous

Abonnements à la Brèche :
6 mois, enveloppe ouverte : fr. 22,50
une année, enveloppe ouverte : fr. 45.-
une année, enveloppe fermée : fr. 55.-
une année, étranger (Europe) : fr. 80.-
Outre-mer : prendre contact avec nous
abonnement de soutien : fr. 100.-

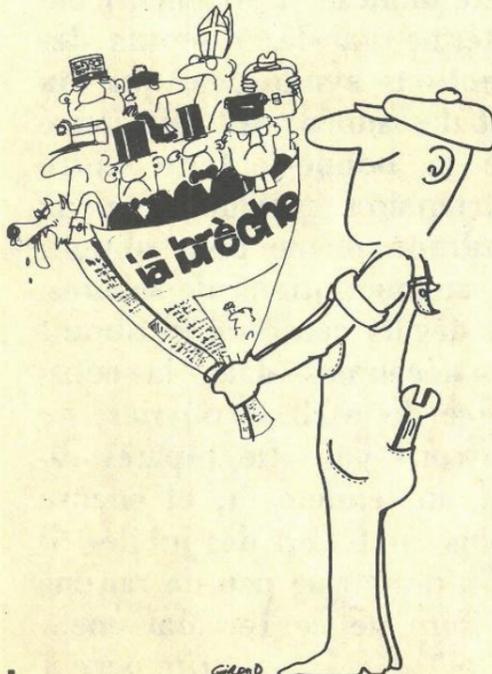
Lausanne. (préciser le type d'abonnement).
Pour toute correspondance : Case postale 1000 Lausanne 17 CCP 10-25669
Ed resp. C.A. Udry - Imprimerie Cedips, Lausanne.

SI NOS ACTIVITES ET NOTRE POLITIQUE VOUS INTERESSENT :

PRENEZ CONTACT

LIGUE MARXISTE REVOLUTIONNAIRE
Section suisse de la IV^e Internationale

case postale 13, 2 500 Bienne 4 (032) 22 95 47
case postale 829, 2 301 La Chaux de Fonds
case postale 59, 2 800 Delémont 1
case postale 28, 1 700 Fribourg 6
case postale 858, 1 211 Genève 3 (022) 20 68 02
case postale 592, 1 000 Lausanne 17 (021) 23 06 91
case postale 32, 2 000 Neuchâtel 2 (038) 24 25 23
casella postale 225, 6 901 Lugano



LAUSANNE - LIBERTE D'AFFICHAGE

Du 28 avril au 17 mai, une grande exposition sur l'affichage "sauvage" se déroulera aux Galeries du Commerce

Le Comité pour la liberté d'affichage (CLA), dont la LMR fait partie avec 10 autres organisations, a posé publiquement la question de la liberté d'affichage à Lausanne et du monopole de la Société Générale d'affichage (SGA).

Par son théâtre de rue, son tract, ses documents bien charpentés, il a dénoncé les multiples tracasseries (autorisations de police, interdiction de placarder en dehors des espaces loués par la SGA et, en cas d'affichage "sauvage", amendes, procès, etc.) infligées aux groupes extrêmement nombreux qui ne peuvent se payer le luxe d'un affichage SGA. Extrêmement nombreux en effet : il ne s'agit pas seulement des organisations politiques, mais des groupes culturels les plus divers : il suffit de se balader ces jours en ville pour voir la diversité des affichettes multicolores qui jalonnent les rues de la ville.

Il y a donc un besoin réel de pouvoir afficher rapidement, gratuitement, "au niveau du piéton", pourrions-nous dire.

Or, on le sait maintenant, les règlements de la Commune rabattent littéralement les afficheurs vers la SGA, ne leur laissant quasi pas d'autres possibilités légales que de payer fr. 9,20 par affiche (format géant) pour 14 jours (il s'agit là uniquement des frais de location et de pose; viennent en plus les frais, élevés pour ce format, de l'impression). Et l'on sait aussi que la SGA fait facilement son beurre, en ne versant qu'un modeste dédommagement à la Commune pour les espaces publics utilisés par elle (en 1980, 70 000 fr. environ).



publics que sont les cabines de bus, les poteaux électriques, les boîtiers des S.I., etc.

Le CLA a même été contacté par un représentant d'un concurrent de la SGA, Orell-Füssli, qui fit miroiter des propositions alternatives à celles de la SGA. Mais le CLA a décidé, ayant secoué le cocotier, de laisser les singes se bouffer entre eux...

En ce printemps 80, le CLA est à la veille de "ses" procès en appel : le Tribunal cantonal va prochainement statuer sur l'exercice de la liberté d'affichage et sur la définition de ce qui est "manifestation" et de ce qui ne l'est pas ! Il attend aussi que la commission du Conseil communal se réunisse enfin pour statuer sur la motion; il semble que cela devrait bientôt se faire, sous l'égide du nouveau municipal socialiste de la police...

Aussi le CLA reprend-il son activité de campagne : bientôt les murs fleuriront... Et surtout une grande exposition, organisée en collaboration avec le groupe HALOSIS de Genève, va se dérouler du 28 avril au 17 mai aux Galeries du Commerce, derrière la Poste de Saint-François, à Lausanne. Cette exposition sera ouverte tous les jours de 17 h. à 20 h. et les samedi de 10 h. à 17 h.

Pendant l'exposition, le CLA va organiser quelques débats : sur la ville, les droits des citoyens, les libertés démocratiques avec, entre autres, le GAU; sur la question de l'affichage avec des représentants de la Municipalité, de la SGA et d'Orell-Füssli (répondront-ils positivement à cette invitation ?). Il y aura également un jour-cabaret, avec chansons, musique et casse-croûte.

Vous pourrez admirer et comparer plus de 1 000 affiches lausannoises et genevoises qui couvrirent les murs entre 1968 et ces derniers mois. On vous présentera les activités du CLA; on vous expliquera les règlements relatifs à l'affichage, le rôle de monopole de la SGA et vous pourrez consulter une carte géographique de l'affichage lausannois...

Bref, nous encourageons tout le monde à passer quelques instants dans cette sympathique exposition et à signer la pétition d'appui à l'activité du CLA. Prix d'entrée : fr. 3.- (pour couvrir les frais de campagne).
Adresse du CLA : c.p. 186, 1 000 Lausanne 17, CCP 10-198 71, Lausanne.



Une campagne riche en péripéties

Après une campagne de rue riche en contacts et en... procès (pour affichage sauvage et pour manifestation non autorisée !), après une conférence de presse qui eut un bon écho, le Conseil communal a été saisi d'une motion reprenant en gros nos revendications : suppression du monopole de la SGA, création d'espaces libres pour l'affichage, liberté d'affichage sur les "pilliers"

LAUSANNE : "Nucléaire et tiers-monde"
avec O. Buchsbaum, membre de "Resistencia Ecológica", Brésil
Organisation : Comité Lausannois Antinucléaire et déclaration de Berne
mercredi 7 mai, 20 heures, XXII Cantons, Gare CFF

MEETINGS PREMIER MAI

BIENNE : "Quel socialisme en Suisse? Quelle voie pour y parvenir?"
avec B. Bérout, membre du Comité directeur du PS genevois
F. Osterwalder, membre du Bureau Politique de la LMR
Organisation : PSR et LMR
jeudi premier mai à 20h15, restaurant St. Gervais, rue Basse.

Bienne : Premier Mai : Appel commun du PSR et de la LMR

1975-1980 : cinq années de crise, de dégradations constantes des conditions de travail, de mise en danger de l'environnement. Depuis le début de la crise, la bourgeoisie, le Conseil fédéral et les banques mènent une politique d'attaque aux conditions de vie des salariés. Sur le plan national, le démantèlement des acquis sociaux est mené de toutes parts. Après les tentatives d'introduire la TVA, le nouveau paquet financier présenté par le Conseil fédéral (avec la suppression des subventions pour le pain et la réduction des subventions pour l'assurance-maladie entre autres) est un paquet d'économies sur le dos des travailleurs.

Au niveau régional, dans l'horlogerie, les fermetures d'usines, l'introduction de nouvelle technologies ont permis aux trusts horlogers de sauvegarder leurs profits, en imposant une "restructuration" au prix de plus de 30 000 licenciements et d'une pression croissante sur les travailleurs (augmentation des cadences, baisse des salaires réels). De plus les attaques aux droits démocratiques, aux droits syndicaux, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, ont pour objectif de faire taire toute opposition. La tentative de mettre sur pied l'ordinateur de police KIS (un Suisse sur trois serait fiché) comme la multiplication des cas d'interdictions professionnelles (affaire Perret) en sont des exemples.

Une réponse immédiate du mouvement ouvrier est nécessaire. Elle passe par le renforcement des syndicats et par une politique de défense, sans concession, des intérêts des salariés. Ainsi le PSR et la LMR luttent pour les 40 heures immédiatement, soutiennent l'initiative Etre solidaires, défendent le droit à une formation professionnelle complète pour tous et se battent contre toutes les discriminations qui touchent les femmes sur le plan salarial, de l'emploi et de la formation.

Mais dès aujourd'hui il est nécessaire que les travailleurs et leurs organisations proposent aussi des solutions d'ensemble face à la crise générale du capitalisme qui conduit de plus en plus à une société inhumaine : chômage massif, sous-développement, torture, faim dans le monde, armements atomiques, centrales nucléaires, bombe à neutron.

La dictature des bureaucraties du Kremlin et de Pékin, qui assoient leur domination par la répression, ne sont pas une alternative, mais bien plutôt un repoussoir pour les travailleurs du monde entier.

Mais alors pour quel type de société nous battons-nous? Est-il possible de réaliser en Suisse ces changements profonds et comment? Comment arriver à une société socialiste et démocratique? Pour débattre de ces questions nous vous invitons à participer à l'assemblée-débat que nous organisons au soir du Premier Mai.

Parti Socialiste Romand (PSR)
Ligue Marxiste Révolutionnaire (LMR)

LA CHAUX-DE-FONDS : "France : l'importance de la pétition pour l'unité dans les luttes";

avec un camarade postier, membre de la LCR
Organisation : LMR
mardi 6 mai à 20 heures, Maison du Peuple, 2^e étage.

FRIBOURG : "De quel syndicat avons-nous besoin?"

avec G. Forster, FOBB, Lausanne
Organisation : LMR
vendredi 2 mai à 20h30, restaurant La Viennoise

GENEVE : "Rocard ou l'utopie réformiste"

avec Daniel Bensaïd, membre de la LCR, auteur de "L'anti-Rocard. Les haillons du réformisme"
Organisation : LMR
mercredi 21 mai, 20h15, Petite Salle du Faubourg

LAUSANNE : "L'Angleterre après la grève des sidérurgistes".

avec Bernard Conolly, leader du Comité de grève du Sud-Yorkshire
Organisation : LMR
mercredi 30 avril à 20h15, Salle de Vignerons, Buffet CFF.

CENTENAIRE DE L'USS :

PAS VRAIMENT DE QUOI PAVOISER !

Une nouvelle récession se dessine aujourd'hui aux Etats-Unis. Elle semble annoncer une crise économique mondiale grave. La nouvelle technologie qui dans une économie socialiste planifiée permettrait de réduire le temps de travail massivement, menace, en système capitaliste, des milliers de places de travail. Même les dirigeants syndicaux partisans les plus aveugles de la politique de paix du travail sont amenés à se poser ces questions. Au congrès de la FOBB, comme à celui de la VPOD, un vent nouveau a commencé à souffler. Les premières hirondelles, qui, il est vrai, ne font pas le printemps, se sont aussi manifestées dans les rangs de la FTMH où les propositions du Manifeste 77 ont trouvé un écho réel.

Les discours enflammés ne suffisent certainement pas pour s'opposer à l'offensive patronale. Il est nécessaire, dans la majorité des branches économiques, de renforcer ou de construire véritablement les syndicats. C'est l'expérience que font ces semaines les collègues du Syndicat du livre et du papier (SLP) qui ne pourront obtenir une convention satisfaisant réellement leurs revendications que s'ils prennent des mesures de luttes et mobilisent les travailleurs de l'imprimerie dans les entreprises mêmes. Le recrutement de syndiqués, la réactivation des groupes syndicaux ne sont pas que de simples problèmes d'organisation.

Pour sortir les fédérations syndicales de la situation d'impuissance dans laquelle elles risquent de se trouver face aux confrontations à venir, une politique syndicale combative, qui rompe avec la politique traditionnelle de paix du travail qui a fait obstacle au renforcement du mouvement syndical, est nécessaire. Comment peut-on développer en effet le degré d'organisation dans l'industrie de la métallurgie et des machines, parmi les travailleuses auxiliaires des hôpitaux, si l'USS n'a pas une ligne claire de défense sans concessions des intérêts des immigrés, depuis le soutien massif et actif à l'initiative "Etre solidaires" jusqu'à la bataille pour les mêmes droits politiques et syndicaux pour les immigrés ? Et pour dépasser la faiblesse criante des groupes jeunes dans le syndicat, pour surmonter le vieillissement croissant des membres des fédérations, il est tout aussi indispensable de développer une réponse syndicale ferme sur le front de la formation professionnelle. Les tentatives du patronat, à travers l'introduction de l'apprentissage au rabais, le préapprentissage et l'apprentissage court, de constituer, dans les professions les moins qualifiées, une nouvelle couche de jeunes salariés pour faire pression sur le niveau des salaires, ont connu un succès important avec l'acceptation de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Le succès patronal peut provoquer une catastrophe pour le mouvement syndical. De même, un soutien actif à la lutte pour le droit à l'avortement, l'intégration d'un congé maternité plus long dans les revendications pour les conventions collectives, le soutien actif à l'initiative pour la protection de la maternité et à celle pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, par l'ensemble de l'USS, voilà autant de préconditions pour le développement de commissions féminines syndicales, et la syndicalisation de larges couches de femmes salariées.

Un renforcement du mouvement syndical n'est par conséquent possible qu'avec une modification de son orientation politique. La "lettre secrète" de l'USS, à propos de notre projet d'initiative pour la création d'ateliers publics d'apprentissage, publiée dans ce numéro de la brèche (p. 6), est malheureusement un exemple d'une ligne politique qui ne devrait plus être. Ce ne sont pas les démarches sectaires — ni de la part de l'USS ni de la part d'aucun parti de gauche — mais bien la plus large unité des organisations ouvrières qui permet de faire les pas les plus urgents pour le renforcement du mouvement syndical. C'est là la tâche prioritaire de tous les courants de la gauche en Suisse; de sa réalisation dépendra, dans les années à venir, l'issue des confrontations entre le patronat, son Etat et les travailleurs.

U.G.

CONTRE LE 2^e PILIER, DEVELOPPONS L'AVS !

Lorsque, à la fin janvier, le voile fut légèrement levé sur les plans inacceptables de la commission du Conseil des Etats s'occupant du 2^e pilier (cf La Brèche no 224), il n'y eut presque pas de réactions dans la presse quotidienne bourgeoise. A fin février toutefois, le Dr Klaus Hug, secrétaire central des Associations patronales, au cours d'un survol de la politique intérieure, lançait un véritable cri d'alarme : "la réalisation du deuxième pilier est prioritaire dans les années qui viennent, la conception des trois piliers ne doit pas être ébranlée, l'appel pour des pensions populaires ne doit pas pouvoir se répéter et trouver alors, non sans raison, de nouveaux partisans." (Arbeitgeber-Zeitung, 21.2.80)

Cet appel a visiblement été entendu par la commission du Conseil des Etats. Elle a revu son projet catastrophique en y incluant quelques modifications, s'assurant ainsi l'approbation des membres socialistes de la commission.

Le cri d'alarme de Hug est justifié. De plus en plus de membres de "bonnes" caisses de pension garantissant un certain nombre de prestations, se sentent frustrés, même trahis, lorsque l'indexation au coût de la vie et les augmentations de salaires individuelles peuvent leur être retenues une année durant, afin d'"acheter" les augmentations des salaires dans la caisse de pension. Pour les directions d'entreprises qui ne sont pas étroitement liées au capital bancaire et aux assurances, l'humeur n'est pas très différente. Elles doivent prendre en charge une part généralement plus élevée des paiements supplémentaires que les membres des caisses, sinon ceux-ci se révolteraient. Elles supportent les coûts administratifs énormes des caisses de pension à la gestion extrêmement complexe. Elles se rendent bien mieux compte que les salariés du fait que les caisses de pension nécessitent des cotisations 40 à 60 o/o supérieures à celles de l'AVS-AI pour des rentes de même niveau. De là leur rogne contre le projet de loi sur la prévoyance professionnelle (désignation officielle du 2^e pilier) adopté par le Conseil national, car il aurait exigé des caisses actuelles des cotisations de solidarité pour les caisses à créer, de telle sorte que ces entreprises auraient vu leur caisse devenir encore plus chères.

IL NE PEUT Y AVOIR DE "BONNES" LOIS SUR LES CAISSES DE PENSION

Obéissante, la commission du Conseil des Etats a mis sur pied une loi meilleur marché, en piétinant allègrement toutes les promesses faites en 1972 et inscrites dans la Constitution. Elle alla si loin que même des dirigeants syndicaux situés tout à la droite du mouvement ouvrier furent dans l'impossibilité d'accepter ce projet sans perdre la face.

Le cri d'alarme patronal mentionné en tête d'article semble avoir amené la commission à faire une série de concessions : ainsi, entre autres, il y aura quand même, pour les caisses ayant une structure d'âge particulièrement défavorable, une mini-péréquation des charges et une caisse centrale publique sera créée pour les salariés qui ne peuvent entrer dans une autre caisse (ce qui retire un petit pactole aux assurances privées). Même ce projet "amélioré" reste inacceptable pour les salariés. Finalement, les manques sont ceux du système des caisses de pension. Les caisses de pension privées doivent accumuler un

capital de couverture pour chaque assuré, ce qui permet ensuite de payer les rentes. Dans le capitalisme du troisième âge, avec son inflation permanente, ce capital subit toujours de lourdes pertes - qui doivent justement être compensées par une augmentation des cotisations. Il ne peut donc y avoir de "bonnes" caisses de pension qui ne soient pas "chères".

SEUL LE DEVELOPPEMENT DE L'AVS RESOUD CES PROBLEMES

La bourgeoisie capitaliste a laissé tomber toutes les promesses qu'elle avait faites en son temps pour enterrer l'initiative pour des pensions populaires du PdT et pour amener le PS à retirer la sienne. Elle a violé la Constitu-

situation économique des rentiers a montré que 30 à 40 o/o des rentiers vivent, en partie grâce aux caisses de pension, dans des conditions satisfaisantes à très bonnes. Ce même rapport indique aussi qu'environ 10 o/o des handicapés végètent avec un revenu inférieur à 700 francs, que les 10 o/o suivants s'en sortent à peine avec un revenu de 700 à 1 000 francs; les 20 o/o suivants, avec un revenu se situant entre 1'000 et 1 500 francs doivent partiellement se serrer sérieusement la ceinture. Ce que l'on oublie souvent : d'innombrables invalides de naissance, appartenant aux mini-rentiers et doivent supporter, outre leur lourde invalidité, une misère qui leur interdit même, par exemple, la moindre sortie.

Cette centaine de milliers de rentiers et de rentières n'obtiendront pas un sou de la loi sur le deuxième pilier, même de la "meilleure". Une autre centaine de milliers de futurs rentiers et rentières n'ont de même rien ou presque rien à en attendre, car, vu le bas niveau de salaire, il n'ont pas été affiliés — ou trop tardivement — à une caisse de pension. Seule une extension de l'AVS-AI peut enfin les aider, en tenant les promesses de la Constitution, en leur assurant des rentes garantissant leur existence.

C'est justement parce que les bourgeois savent cela qu'ils ont depuis longtemps organisé une



tion, où, sous la forme de la conception des trois piliers (art. 34 quater), ces promesses sont inscrites. Le mouvement ouvrier doit le dénoncer. Mais il doit aussi en tirer les leçons, cesser d'accorder la moindre confiance à la collaboration entre "partenaires sociaux", et ne s'appuyer que sur sa propre force. Lancer ses forces aujourd'hui pour obtenir une "bonne" loi sur les caisses de pension serait à notre avis mener une bataille de diversion contre des moulins à vent. En outre il faut encore une fois souligner que la meilleure loi sur les caisses de pension ne sert à rien pour les handicapés, les survivants et les invalides, qui sont pourtant le plus dans le besoin.

Le rapport si douteusement célèbre des sociologues bernois (cf la Brèche no. 217) sur la

campagne voilée : l'AVS-AI serait "mise en danger" et "incertaine", les caisses de pension par contre tout à fait "sûres". Entre eux ils s'expriment autrement. Ainsi, le grand capitaliste Brunner, partisan convaincu d'un deuxième pilier favorable aux patrons, laisser le bout de l'oreille lors d'une polémique contre un représentant des assurances en expliquant :

"L'assurance fédérale (c.à.d. l'AVS-AI) est à long terme non seulement la meilleure, mais aussi la moins coûteuse des assurances qu'on puisse imaginer".

Il est temps que le mouvement ouvrier commence à lutter pour la meilleure et la moins chère des prévoyances professionnelles, celle qui passe par l'extension de l'AVS-AI.

GK

HORLOGERIE

LE PATRONAT VEUT PROFITER DES FAIBLESSES SYNDICALES

Le cahier de revendications de la FTMH pour la prochaine convention horlogère a été déposé et une première entrevue avec le patronat a eu lieu. Ce dernier sera vraisemblablement d'accord de négocier sur cette base, alors qu'en 1975-76 il avait opposé un refus d'entrée en matière aux revendications syndicales. Cette "bonne volonté" patronale n'est nullement dictée par une soudaine générosité mais avant tout par la nécessité dans la période actuelle de faire quelques concessions ou des semblants de concessions. Car une certaine reprise s'est manifestée dans l'horlogerie ces dernières années. Les carnets de commande sont à nouveau bien remplis et dans les ateliers les rythmes de production ont fortement augmenté. Dans une telle situation conjoncturelle et dans une telle période de profondes mutations technologiques, les patrons sont prêts à donner quelques sucres pour garantir la paix sociale et émauser à l'avenir toute velléité des travailleurs de l'horlogerie et de la FTMH d'avancer un plan d'action contre les conséquences des modifications de la production horlogère.

Des négociations conventionnelles dans une période de mutations technologiques profondes

Les négociations conventionnelles ont donc débuté et les délégations patronales et syndicales doivent se rencontrer le 6 mai prochain. Mais, en dehors des salons douilliers où se déroulent ces négociations, dans la réalité, c'est à dire dans les entreprises, le patronat fait peser fortement sur les salariés le poids du véritable rapport de force, profitant au maximum de la très grande faiblesse des syndicats sur ce terrain. Pour la FTMH, le seul moyen de contrer cette politique serait d'assurer une large information dans les entreprises, d'ancrer véritablement chez les travailleurs eux-mêmes la nécessité de défendre et de prendre en charge sur leurs lieux de travail les revendications ouvrières. Le renforcement de la FTMH se pose comme une tâche immédiate liée à une telle politique syndicale. En effet, dans l'horlogerie, l'introduction massive de l'électronique a non seulement transformé les méthodes de travail mais également le produit lui-même. L'introduction de la nouvelle technologie a amené les horlogers les plus qualifiés à connaître un processus de déqualification rapide. Parallèlement, le nombre des travailleurs non-qualifiés a augmenté, surtout en ce qui concerne les femmes, rivées à leur postes de travail, à leurs tâches répétitives très parcellisées. Une nouvelle forme de division du travail est en train de s'instaurer dans les entreprises à l'échelle des trusts et de la branche entière. Symétriquement à ce processus de déqualification, l'utilisation de nouvelles techniques implique une croissance du nombre de techniciens, cadres et employés techniques. Ce processus de polarisation de la qualification professionnelle aboutit à un affaiblissement de la force collective de la classe ouvrière. Cette nouvelle classification de la main d'oeuvre amène bon nombre d'employés à sortir du champ d'application de la convention. Une revendication essentielle de la FTMH doit être qu'aucun travailleur ne soit soustrait à la zone d'application de la convention et l'intégration des cadres techniques dans le contrat collectif. Pour lutter contre le processus de déqualification, il s'agit de revendiquer un recyclage payé par les patrons pendant les heures de travail et non, comme le fait le syndicat, d'organiser des cours du soir qui s'ajoutent à la fatigue de la semaine de travail. La création d'ateliers publics d'apprentissage dans la région horlogère pour assurer de tels recyclages s'avère un besoin urgent.

Les grands trusts horlogers ont besoin de la garantie de la paix du travail absolue pour pouvoir introduire, concrètement et en toute quiétude, les nouvelles formes de

travail dans les entreprises ainsi que l'augmentation des cadences, du stress, qu'elles impliquent.

Les grands patrons de l'horlogerie entendent empêcher à tout prix une véritable implantation syndicale dans les entreprises. Dans la dernière convention, ils se sont opposés à la constitution de commissions d'entreprises sur une base paritaire, comme cela existe dans la métallurgie. Ils n'ont accepté que du bout des lèvres la présence d'un représentant syndical dans les commissions d'entreprise, qui sont donc des organes entièrement liés au patronat. Les grands trusts préfèrent s'appuyer sur un accord général de paix du travail au niveau de la convention pour garder les mains libres afin de court-circuiter la présence et la crédibilité syndicales dans les entreprises. La clause de paix du travail absolue contribue donc à l'affaiblissement du syndicat sur les lieux de travail et va à l'encontre d'un élargissement des droits syndicaux. La FTMH doit exiger la reconnaissance de tous les droits syndicaux dans l'entreprise, pour pouvoir répondre sur le terrain à la dégradation des conditions de travail et refuser de gérer avec le patronat cette politique d'attaques aux salariés.

Certains secteurs patronaux, surtout ceux des petites entreprises et ceux qui produisent des montres à bon marché (la montre Roskopf), cherchent à utiliser les faiblesses syndicales actuelles pour interdire tout droit à l'existence au syndicat, comme chez Gay Frères à Genève, ou pour sortir de la convention collective afin de ne pas devoir appliquer les diminutions d'heures ou le réajustement de salaires qui y sont prévus. Exacerbé par la concurrence internationale, ce petit patronat menace par là quelque 15 mille travailleurs d'une exploitation accrue et remet en cause les droits syndicaux. L'ensemble des travailleurs horlogers et de la FTMH doit se mobiliser pour la défense de ces droits et le maintien de ces secteurs dans la convention. Il en va de l'existence même du syndicat et de sa capacité à négocier à l'avenir la vente de la force de travail des salariés de toute l'horlogerie.

Temps de travail et salaires : ne pas céder !

Le patronat de l'horlogerie, sous la pression de la campagne pour les 40 heures, et parce que la diminution du temps de travail est de plus en plus ressentie par les travailleurs de la branche comme une nécessité absolue pour se remettre du stress et de l'augmentation générale des cadences, cède au compte-goutte, heure par heure, en cherchant à dévaloriser au maximum la diminution du temps de travail. Il récupère les diminutions d'horaire par l'augmentation des cadences et par d'au-

tres moyens encore, comme l'introduction de l'horaire libre qui lui permet de décompter les heures de visite médicale du temps de travail. Dans cet arsenal que les patrons déploient pour limiter les avantages de la diminution du temps de travail pour les salariés, il y en a deux qui sont particulièrement dangereux :

* L'introduction du travail par équipe (2 x 8 h 30) dans les centres de production de l'ASUAG à Marin et à Granges, dans la SSIH et dans d'autres boîtes. Ce travail en équipe permet au patronat de rentabiliser au maximum ses investissements dans les nouvelles technologies et crée de nouvelles divisions chez les travailleurs. Pour les salariés les conséquences sont particulièrement néfastes : fatigue accrue, désinsertion sociale, problèmes familiaux ;

* les heures supplémentaires qui sont introduites systématiquement, notamment dans les ateliers de montres électroniques où le travail se fait à la chaîne et à des postes extrêmement répétitifs.

Ces deux aspects de la politique patronale touchent en particulier les femmes qui ont des salaires 30 à 40 o/o inférieurs à ceux des hommes et qui peuvent ainsi être plus facilement l'objet des pressions patronales exigeant l'accomplissement d'heures supplémentaires "pour arrondir vos fins de mois". Cela entraîne évidemment une pression accrue sur les salaires dépendant d'un horaire "normal", sur les salaires à la pièce (tant de pièces produites dans un temps donné donnent droit à 100 o/o du salaire). Ces attaques aux conditions salariales s'inscrivent dans le cadre d'une volonté de bloquer les salaires. En effet, au moment même où s'ouvrent les négociations conventionnelles, le patronat refuse de réajuster les salaires horlogers de 90 c. pour janvier 80 comme le prévoyait



pourtant la convention collective actuellement en vigueur. Les patrons offrent le choix : ou les 90 c., ou les 42 heures hebdomadaires, mais pas les deux à la fois ! La convention patronale est tout au plus prête à "donner" 40 c., mais le litige est ouvert et sera "jugé" par le tribunal arbitral, la FTMH ayant refusé ce prétendu compromis. L'arrogance patronale - refuser l'application des accords signés pour la période en cours au moment où l'on négocie pour la période suivante - est révélateur des méthodes antisyndicales et de la confiance qu'on peut accorder à de tels escrocs. D'ailleurs l'attitude antisyndicale de la convention patronale a servi d'exemple à bon nombre d'entreprises qui ont refusé d'accorder les 40 c. décidés par cette association patronale...

Sur le temps de travail comme sur les salaires, les négociations de coulisse pour la prochaine convention ne permettront pas de modifier ce rapport de force. Pour ce faire, la FTMH doit recruter de nouveaux

syndiqués et modifier sa politique de collaboration avec le patronat en refusant de signer la convention de paix du travail et en se limitant à une convention fixant les revendications obtenues sur le plan matériel. Elle doit donner à ses militants les moyens concrets permettant de propager les revendications syndicales dans les entreprises. Pour convaincre les travailleurs de ne pas marcher dans le jeu patronal, la FTMH doit entreprendre une vaste campagne d'information, par des assemblés syndicales consacrées à des revendications essentielles comme :

- * la mensualisation pour tous et toutes ;
- * le réajustement automatique des salaires au coût de la vie ;
- * contre le travail par équipe ;
- * pour les 40 heures et les 4 semaines de vacances pour tous ;
- * pour des commissions d'entreprise indépendantes des patrons.

Vincent/Vallès

IMMIGRATION

DEBAT AUTOUR D'UN STATUT

La Commission du Conseil national a siégé dans la semaine du 15 au 18 avril dernier. A l'ordre du jour : le statut du saisonnier. Les résultats de délibérations ne sont pas connus au moment où nous mettons sous presse, mais on sait que les commissaires ne discutaient plus du principe, qui a déjà été admis début janvier, mais uniquement de l'introduction éventuelle de facilités plus grandes pour l'octroi de l'autorisation de séjour : on aimerait enlever au statut du saisonnier certains aspects particulièrement rebutants.

Cet ordre du jour a suscité à mi-avril deux réactions importantes : 1) Les patrons des branches concernées (7 associations dont l'USAM, les cafetiers-restaurateurs, la Fédération suisse du tourisme et l'Union suisse des paysans) ont formé un groupe de pression pour le maintien du statut de saisonnier, qu'ils appellent pudiquement "Centre d'information sur le statut du saisonnier"). Ce centre a tenu le 11 avril une conférence de presse patronnée par deux politiciens significatifs : le radical bernois Otto Fischer et le démocrate-chrétien valaisan Pierre Moren. Leur argumentation n'avait rien d'original, du style : "ce statut du saisonnier est naturel dans un pays ayant le climat et la géographie de la Suisse; il n'est pas concevable de payer des travailleurs pendant 12 mois si la saison ne dure que 6 mois; la suppression du statut du saisonnier gonflerait la population étrangère résidente, ce qui est contraire à la politique de stabilisation du Conseil fédéral. Trois élé-

ments de leur conférence de presse méritent cependant notre attention :

* Ils ont déclarés craindre que les immigrés désertent leurs branches, si le statut du saisonnier était supprimé. Ils ont donc avoué que le statut du saisonnier ne sert qu'à forcer des travailleurs à accepter des conditions de travail inacceptables. * Ils ont indiqué que la moyenne d'occupation réelle dans leurs branches se situe à 7 mois par année. C'est la preuve que les 35 mois en 4 ans exigés par le projet de loi pour le transfert au permis annuel sont hors de portée de la majorité des saisonniers.

* Ils ont eu le culot de faire une enquête auprès des saisonniers de l'hôtellerie, qui se seraient déclarés contents de leur sort. C'est le genre d'enquête avec laquelle on aurait pu prouver à d'autres époques que les esclaves aussi étaient contents de leur sort. Finalement il faut relever que Otto Fischer a menacé de lan-

cer le référendum, si le parlement devait supprimer le statut du saisonnier. C'est la preuve vivante que le débat sur le statut des étrangers n'est plus dominé aujourd'hui par les "xénophobes", mais par une divergence entre le grand patronat désireux d'avoir une loi un peu plus présentable et le patronat des secteurs retardataires, prêt à tout pour maintenir les discriminations actuelles parce qu'elles sont à l'origine de ses profits.

2) "Etre solidaires" a aussi tenu une conférence de presse, mardi 15 avril. C'était un plaidoyer convaincant en faveur de l'abolition du statut du saisonnier. Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que les directions des quatre fédérations syndicales importantes - la FOBB, la VPOD, la GTPC et la FCOM - ont participé à cette conférence de presse aux côtés d'"Etre solidaires". Cette collaboration est importante face au parlement, mais aussi face à l'USS qui refuse toujours d'accorder son soutien à cette initiative qui constitue pourtant le seul moyen concret pour abolir le statut du saisonnier s'il est maintenu par l'Assemblée fédérale.

Faucher

ELECTIONS COMMUNALES NEUCHATELOISES

Défendre l'emploi en subventionnant les patrons ?

Quelle politique le mouvement ouvrier peut-il faire dans le cadre communal pour enrayer l'hémorragie de l'emploi particulièrement dans le haut du canton ? Les municipalités de gauche (PS-POP) du Locle et de Chaux-de-Fonds répondent en aidant pour l'essentiel les patrons à maintenir leurs profits. Mais la diminution de postes de travail dans l'horlogerie est justement la réponse patronale à une baisse des profits : le patronat ferme ses entreprises non rentables et augmente la productivité (introduction de l'électronique, augmentation des cadences, baisse des salaires). Et c'est pour mieux garantir ses profits qu'il préfère installer ses usines dans les concentrations industrielles, dans des régions où il trouve sur place à sa disposition, main d'oeuvre, clientèle, crédits, capitaux, technologie et voies de communications.

De nouvelles entreprises ne viendront donc pas s'installer dans la région horlogère, spécialement dans le haut du canton de Neuchâtel que si elles trouvent des avantages au moins équivalents à ceux qu'elles ont dans les centres urbains.

Ces avantages dans une telle région sont d'une part des bas coûts salariaux à cause de l'existence d'une main d'oeuvre meilleure marché que dans les grandes villes, et d'autre part des coûts d'infrastructures réduits (terrains bon marché, avantages fiscaux, participation de la commune au financement des installations). De tels avantages, s'ils existent, pourraient inciter quelques capitalistes à investir dans la région.

Et c'est cette politique, pratiquée par les majorités de gauche de La Chaux-de-Fonds et du Locle qui a attiré quelques entreprises dans la région, Carvide, Hardy SA, Precimed...). Une politique de subventions indirectes aux patrons donc la facture est entièrement payée par les impôts des travailleurs. Le PS et le POP renoncent ainsi à apporter une réponse à la baisse des salaires dans la région "en échange" de la création de quelques emplois qui sont loin de compenser tous ceux qui furent supprimés par les fermetures d'entreprise et les licenciements.

De plus les travailleurs (-euses) engagé(e)s dans les nouvelles entreprises telle Union Carbide subissent soit une déqualification par rapport à leur métier antérieur soit passent d'un emploi sous-qualifié à un autre, sans possibilités de recyclage.

Les communes ne peuvent évidemment pas exiger du canton qu'il organise des cours de recyclage public payés sans déplaire aux patrons nouvellement installés qui tirent justement avantage des effets de la non-qualification. Les seuls ateliers de recyclage qu'une partie du patronat est prêt à accepter consistent en des cours de recyclage au rabais donnant une formation spécialisée dictée par les besoins immédiats de main d'oeuvre de telle ou telle entreprises. Par exemple, le Service communal de formation permanente des adultes a formé dernièrement 5 chômeurs pour

le compte de Hardy SA qui avait promis de les embaucher. Promesse non tenue parce qu'entretemps Hardy fermait pratiquement ses portes! (L'Impartial du 31.3.80).

Enfin une telle politique d'aide aux investissements qui dans le meilleur des cas n'est qu'un pis-aller ne prépare pas les travailleurs à une bataille à long terme pour maintenir les places de travail, notamment dans l'horlogerie. Elle se situe entièrement dans la logique patronale en acceptant l'idée que si les travailleurs revendiquent, les profits baissent et les emplois aussi. Autrement dit "souffrez qu'on vous coupe trois doigts de peur qu'on vous coupe la main".

L'ennui c'est qu'après 5 années de cette politique le résultat est clair : les travailleurs n'ont rien revendiqué, ils ont dû accepter les baisses de salaires, l'augmentation du rythme de travail et pourtant l'emploi a quand même diminué, tandis que la hausse de la productivité a permis d'augmenter les profits de nombreuses entreprises.

Le pendant de cette politique c'est que le POP et le PS ont renoncé à renforcer l'organisation des travailleurs sur leurs lieux de travail, dans les syndicats. Ils ne conçoivent le renforcement du mouvement ouvrier plus qu'à travers leur présence dans les exécutifs communaux et subordonnent toute activité des travailleurs dans les entreprises et les syndicats aux exigences de cette politique. Résultat : quand les travailleurs d'IGR voudraient s'opposer à la fermeture de cette usine en l'occupant, les conseillers communaux des partis ouvriers les en dissuadèrent. Il ne faut pas donner une mauvaise réputation à la commune, et décourager les futurs investisseurs...

Quant à la LMR, nous refusons cette logique de gestion qui subordonne les intérêts du mouvement ouvrier à ceux des entreprises. Nous voulons au contraire renforcer le mouvement ouvrier et nous mèneront une politique au Conseil général avec ce seul objectif. Pour le mouvement ouvrier, l'implantation de nouvelles entreprises doit se

faire avec la garantie des conditions suivantes : un salaire minimum, égalité des salaires entre homme et femme, temps de travail à 40 heures, conditions d'hygiène et de sécurité, garantie des droits syndicaux dans l'entreprise (toujours pas respectés à Union Carbide). Cela implique une bataille de l'ensemble du mouvement ouvrier sur le plan national pour la nationalisation des trusts horlogers et des banques. La question de l'emploi dans l'horlogerie ne pourra pas être résolue "sur le plan communal" mais nécessite un rapport de force national face à la politique patronale. Les organisations ouvrières

ne doivent donc pas, pour répondre au problème de l'emploi, se perdre dans les compromis avec le patronat et les partis bourgeois. Au contraire elles doivent dicter leurs conditions en s'appuyant sur les décisions d'assemblées de travailleurs et sur les positions des syndicats, des organisations d'immigrés et de femmes. Ces assemblées décideraient quelle devrait être l'attitude de la commune aussi bien vis à vis de nouvelles entreprises que des entreprises en place qui restructurent. C'est pour défendre cette politique que nous nous présentons aux élections communales.

Correspondant Neuchâtel



Quand la V.O. informe

Dans son dernier numéro la Voix Ouvrière, l'hebdomadaire du Parti du Travail, s'en prend durement au Parti Socialiste de Neuchâtel accusé, par son refus de l'apparement avec la liste populiste, de traiter le POP comme un parti marginal. Sous une plume rageuse le correspondant accuse les socialistes de n'être favorable à l'apparement que "quand cela leur rend service et leur profite électoralement". On croit rêver! Mais alors pour quelles raisons le POP a refusé l'apparement avec la

LMR à la Chaux-de-Fonds alors qu'il a accepté à Neuchâtel? Le POP de La Chaux-de-Fonds a-t-il plus de divergences programmatiques avec la LMR qu'à Neuchâtel? Ou bien serait-ce pour des motifs électoralistes? Ces questions sont pour nous sans réponses... et peut-être aussi pour les lecteurs et lectrices de la V.O. qui d'ailleurs ne savent toujours pas que leur parti est apparementé avec la LMR à Neuchâtel! Il y a des explications et des informations qui parfois ont de la peine à passer...

Contre la division du mouvement antinucléaire et contre la politique des coups de force :

il est possible de lancer la nouvelle initiative antinucléaire dans l'unité du mouvement

Le 18 février 1979, près de 49 o/o des votants disaient oui à l'initiative "pour un contrôle démocratique du nucléaire". Dès le lendemain de la votation débutait un processus de réflexion collective et de consultation sur une nouvelle initiative antinucléaire. Ce processus a duré plus d'une année. Il a réuni toutes les composantes du mouvement, de la coordination nationale des comités antinucléaires au WWF, en passant par les antinucléaires progressistes et la Fondation suisse pour l'énergie (FSE). Samedi 19 avril avait lieu la dernière réunion unitaire pour tirer les conclusions de la consultation finale. La FSE et le WWF ont quitté la réunion et annoncé à la presse qu'ils allaient prochainement lancer une initiative "pour un avenir sans nucléaire" et une initiative sur la politique de l'énergie. De son côté d'autres composantes du mouvement antinucléaire, dénonçant la démarche du WWF et de la FSE, annonçaient qu'ils décideraient le 3 mai s'ils lançaient de leur côté une initiative antinucléaire. Bref, c'est la confusion et la division et le mouvement antinucléaire se trouve dans une situation très grave pour lui : car après de longues discussions, un consensus général s'est fait sur le projet d'initiative antinucléaire. 90 groupes et organisations ont répondu à la consultation. Tous sans exception sont d'accord avec le lancement du même texte : l'initiative "Pour un avenir sans nucléaire". Par contre, un peu moins de la moitié des 90 ne sont pas d'accord avec le projet d'initiative sur l'énergie. Une solution de bon sens devrait s'imposer : tout le monde lance l'initiative antinucléaire. Ceux qui veulent lancer l'initiative sur l'énergie le font de leur côté. Personne ne peut ni ne veut les empêcher. Il y aurait donc deux comités d'initiative. C'est la solution soutenue par la majorité des groupes, y compris beaucoup de ceux qui soutiennent l'initiative sur l'énergie. Cette solution la FSE et le WWF la refusent. Ils veulent à tout prix qu'il n'y ait qu'un seul comité d'initiative qui lance les deux initiatives. Ce qui signifie qu'à tous ceux qui sont prêts à soutenir l'initiative antinucléaire, ils posent la condition supplémentaire d'être d'accord avec l'initiative sur l'énergie.

Pourquoi nous sommes contre l'initiative sur l'énergie?

Le projet d'initiative sur l'énergie a des objectifs généraux mais fort vagues. Il insiste beaucoup sur la décentralisation de la production d'énergie. Une décentralisation technique plus poussée qu'aujourd'hui ne nous paraît pas une nécessité convaincante. La décentralisation du pouvoir de décision est bien le propre d'une économie du marché où le secteur de l'énergie est partagé entre de nombreux trusts privés, en particulier pétroliers et compagnies d'électricité. C'est le pouvoir des capitalistes qui empêche une véritable politique cohérente, basée sur les besoins de la majorité. Un objectif par contre pourrait être d'arriver au maximum de démocratie directe sur les choix faits. Mais là le projet est muet. Et pour cause. Une politique cohérente, décidée et contrôlée par une démocratie directe, est incompatible avec la propriété privée des trusts de l'énergie que le projet d'initiative se garde bien de remettre en cause. S'il s'agit de réaliser quelques objectifs limités d'économie d'énergie, des initiatives cantonales demandent certainement moins d'efforts et sont plus efficaces qu'une initiative fédérale. Le projet ne se donne pas les moyens de réaliser une réelle reconversion de la politique énergétique, car il ignore "naïvement" le poids des lois du marché capitaliste. Ces lois imposent une politique de l'énergie précise. Ce ne sont pas quelques réglementations d'inspiration écologique qui suffiront à changer cela. Ce n'est en fait qu'une naïveté faine de la part des promoteurs du projet d'initiative, car ils acceptent fondamentalement le système capitaliste. Par contre le projet d'initiative descend tout à coup au niveau de la "Realpolitik" la plus cynique, en proposant comme seule mesure vraiment concrète, une taxe sur l'énergie dont le produit devrait être investi dans la recherche de nouvelles sources d'énergie et la lutte pour des économies d'énergie. Une telle taxe est même envisagée par certains cercles de la bourgeoisie. Ce sera un impôt à la consommation, une TVA de l'énergie. Elle aurait tous les aspects d'injustice sociale de la TVA. Certes le projet d'initiative prévoit une détaxation de la consommation de base des ménages. Mais les entreprises, elles reporteront entièrement cet impôt sur leur prix. Ce seront donc bien quand même les consommateurs qui payeront la facture. Ce serait donc un impôt régressif, car les hauts revenus - contrairement aux bas revenus - sont consacrés dans une proportion moindre à l'achat de bien de consommation. En outre le produit de cette taxe pourra servir à subventionner les entreprises privées. Les consommateurs financeront donc la recherche en énergie solaire de BBC. C'est là une sorte de redistribution des revenus que l'on ne peut que refuser si on a en vue la défense des intérêts de la classe ouvrière.

Nous pensons que pour aller dans le sens d'une réelle reconversion de la politique énergétique nous devons avoir pour objectif la nationalisation du secteur de l'énergie, pour l'enlever aux intérêts capitalistes; une nationalisation soumise à la démocratie directe la plus étendue et financée par des impôts directs fortement progressifs.

R. L./JMD

A TELIERS PUBLICS D'APPRENTISSAGE :

LES MANŒUVRES DE L'USS !

Le long document que nous publions ci-dessous a été envoyé par l'Union Syndicale Suisse (USS) aux fédérations syndicales et aux cartels syndicaux le 19 décembre 1979. Il avait pour fonction de leur fournir des arguments contre l'initiative pour des ateliers publics d'apprentissage proposée par la LMR.

Ce document n'a jamais été rendu public, circulant de manière interne. Comme nous préférons une discussion ouverte dans l'ensemble du mouvement ouvrier, nous le publions en entier. Aux principaux arguments de l'USS, nous opposons une première série d'arguments.

La "lettre secrète" de l'USS

19 décembre 1979

Aux fédérations affiliées et aux cartels cantonaux

Proposition de la Ligue marxiste révolutionnaire (LMR) pour le lancement d'une initiative populaire pour le droit à une formation professionnelle optimale / l'action syndicale pour améliorer la formation professionnelle

Chers collègues,

Au cours de l'été dernier, la Ligue marxiste révolutionnaire (LMR) a invité l'USS à lancer avec elle une initiative populaire pour le droit à une formation professionnelle optimale. La LMR met l'accent sur un large développement des ateliers (centres) publics d'apprentissage.

La LMR s'est également adressée à d'autres organisations du mouvement ouvrier, non seulement avec les centrales, mais aussi avec des fédérations, des organisations cantonales, voire avec des sections locales des syndicats et partis.

La commission de jeunesse et le Comité directeur de l'USS ont examiné attentivement la proposition de la LMR. Pour assurer la cohésion dans la discussion amorcée par la proposition et la tactique de la LMR ou d'autres organisations, nous vous exposons ci-dessous notre prise de position.

Nous précisons tout d'abord que le lancement d'une initiative en commun avec la LMR — en tant que partenaire à part entière — n'entre pas en ligne de compte. Indépendamment des poids des deux organisations, un autre argument s'oppose à une "action commune" : l'USS a conduit — et poursuit — une action systématique pour améliorer la formation professionnelle; elle s'est ainsi acquise la sympathie, la confiance et l'appui de beaucoup de jeunes, de jeunes syndicalistes avant tout. Les problèmes FP ayant été discutés de manière constante et ouverte à tous les niveaux de notre mouvement, notre campagne contre la loi sur la formation professionnelle a remporté à tout le moins un succès partiel (lors de la votation de décembre 1978, l'écart entre voix acceptantes et rejetantes a été relativement faible — sensiblement plus faible que lors d'autres votations portant sur des exigences syndicales).

De toute évidence, la LMR veut tirer avantage des résultats de l'effort syndical. En parasite. En effet, malgré les assurances qu'elle avait données, la LMR n'a coopéré de manière notable ni à la cueillette des signatures pour le référendum, ni à la campagne qui a précédé la votation.

Nous n'apprécierons cependant pas la proposition de la LMR dans cette seule optique, ne serait-ce que parce que la LMR a fait un réel effort pour réunir une documentation sérieuse. Deux questions doivent être examinées objectivement :

— une initiative fédérale pour le développement d'ateliers publics d'apprentissage a-t-elle des chances d'être acceptée ?
— dans quelle mesure les objectifs de l'initiative sont-ils les nôtres ?

Rappelons brièvement les étapes de notre politique en matière de formation professionnelle : 1971 : publication des thèses USS; 1974 : projet de loi USS opposé au projet de l'OFIAMT et du Conseil fédéral — notre projet soulève un écho dans l'opinion; 1975 : mémoire détaillé de l'USS sur le projet de loi fédérale; 1975-77 : pétition de la jeunesse syndicale pour une meilleure formation professionnelle (large écho dans l'opinion); 1977 : élaboration de propositions à l'intention des membres du Parlement; 1978 : rassemblement de signatures pour le référendum et campagne contre la loi; 1979 : mémoire détaillé de l'USS sur le projet d'ordonnance d'exécution de la LFP. L'ordonnance qui

est entrée en vigueur démontre que nos efforts n'ont pas été vains. L'OFIAMT a été contraint de prendre en considération certaines de nos critiques et exigences. Relevons aussi que notre lutte pour une meilleure formation professionnelle a été conduite exclusivement sur le plan fédéral. Nous avons saisi toutes les possibilités réalistes qui s'offraient (voir rappel ci-dessus). Il faut relever à ce propos que l'initiative LMR pour le développement d'ateliers publics d'apprentissage ne peut qu'amener de l'eau au moulin de ceux qui vont dénonçant l'"étatisation de la formation professionnelle". On peut considérer que la voie vers un échec désastreux est tracée d'emblée, d'autant plus que les coûts supplémentaires fourniraient également un argument de taille aux adversaires. Un échec anéantirait les résultats d'un effort de longues années. Dans le cas le plus "favorable", ce serait certainement un retour en arrière.

Mais dire non à l'initiative LMR ne signifie pas relâcher notre effort pour améliorer la FP. Pour atteindre cet objectif, d'autres voies sont plus prometteuses que le lancement d'une initiative fédérale. Nous pouvons agir tout d'abord sur :

— le plan cantonal. L'entrée en vigueur de la nouvelle LPF, le 1er janvier 1980, contraint les cantons à ajuster leur législation. Les cantons — comme les conventions collectives — peuvent aller au-delà des normes minimales de la loi fédérale. C'est dire que des améliorations sont possibles dans maints cantons. Il faut donc que les syndicats s'en préoccupent.

Selon la situation, les parlements cantonaux peuvent être saisis de motions ou des initiatives peuvent être lancées (comme à Bâle-Ville et dans le canton d'Uri) sous l'impulsion des syndicats avant tout.

Il va sans dire que l'USS est prête à assister les cartels cantonaux de ses conseils, de même qu'à promouvoir la coordination des actions envisagées. Nous vous prions donc de nous tenir à temps au courant de vos intentions afin que nous puissions en informer les autres cartels.

L'activité sur le plan cantonal ne doit pas être négligée. On sait qu'en matière sociale, des cantons ont souvent joué le rôle de "locomotives".

— Plan conventionnel : nous devons intensifier l'effort pour intégrer les apprentis et les conditions d'apprentissage dans les conventions collectives. Cette voie offre de nettes possibilités d'améliorer la formation professionnelle et de renforcer la position juridique des apprentis ou de leurs parents. L'apprenti ne sera plus seul face à l'employeur, mais il aura l'appui du partenaire syndical. De son côté, l'employeur devra respecter la convention collective signée par son association.

Cet assujettissement des apprentis aux conventions collectives est l'affaire des fédérations. Jusqu'à maintenant, les employeurs sont absolument opposés à cette innovation parce qu'elle réduirait leur pouvoir en matière de formation professionnelle. Il va sans dire que la réalisation de cet objectif appelle une mobilisation des apprentis dans chaque fédération.

L'USS soumettra aux fédérations et cartels un résumé des principales dispositions de l'ordonnance LFP et une nomenclature des exigences conventionnelles qui pourraient être formulées par les fédérations. Des conférences des fédérations aborderont la coordination des négociations conventionnelles visant à intégrer les apprentis.

Il faut aussi s'employer à — réaliser des progrès ponctuels lors des procédures de consultation dont font l'objet les révisions des prescriptions qui régissent la formation dans les diverses professions. Ces possibilités d'intervention ont été trop peu utilisées

(c'est probablement pourquoi l'influence exercée par les syndicats dans le cadre de ces consultations est encore relativement faible). Mais cette influence sera renforcée si nous dénonçons systématiquement et énergiquement les cas concrets où nos propositions et critiques ne sont pas prises en considération. Cependant, pour être efficace, cette réaction appelle une meilleure coordination entre les fédérations; elle est d'autant mieux possible que les intérêts communs sont souvent évidents. Il suffit de songer à la tendance à généraliser les apprentissages de deux et de quatre ans.

Cela dit, comment convient-il d'apprécier objectivement la proposition de la LMR ?

La formation de 95 o/o des apprentis des professions industrielles et artisanales et de 75 o/o des apprentis des professions commerciales est assurée par l'entreprise et par l'école professionnelle. Ces pourcentages indiquent qu'une modification fondamentale du système apparaît improbable dans un délai prévisible. Elle n'est d'ailleurs pas souhaitable, ce système permettant un large degré d'harmonisation (de l'enseignement) et permettant, de surcroît, aux jeunes gens de se confronter avec les réalités de l'entreprise. Certes, ce système a ses inconvénients : la qualité de la formation peut varier fortement d'une entreprise et d'une branche à l'autre; la formation des moniteurs peut être insuffisante; la coordination entre l'école et l'entreprise laisse souvent à désirer, etc.

Mais le remède ne consiste pas à substituer des ateliers publics d'apprentissage à la formation dans l'entreprise. Il est préférable d'agir dans le cadre du système pour améliorer sensiblement la formation, notamment, comme nous l'avons relevé, en exerçant une influence accrue sur l'aménagement des législations cantonales, en intégrant les apprentis dans les conventions collectives, ou encore en agissant par le biais des révisions des règlements qui régissent la formation dans les diverses professions. Il apparaît utile aussi de faire plus largement appel à l'expérience et à la coopération des commissions d'entreprises; elles peuvent concourir efficacement à resserrer les liens de solidarité et la compréhension entre professionnels et apprentis. Des contrôles plus fréquents et plus sévères des entreprises qui forment des apprentis (l'une de nos revendications) sont également indispensables.

L'initiative LMR n'offre donc pas une solution de rechange à l'effort visant à améliorer la FP, et cela d'autant moins que l'ouverture de tels ateliers n'est pas possible pour toutes les professions. En outre, nous n'avons aucune garantie quant à l'esprit dans lequel ces ateliers seront conduits. Enfin, nous estimons que les coûts de la formation professionnelle (non scolaire) doivent être supportés avant tout par les employeurs et leurs organisations et non pas par la collectivité.

Comme on a lieu de penser qu'un contrôle plus sévère des entreprises engagera l'autorité compétente à retirer à un nombre appréciable d'entre elles l'autorisation de former des apprentis, les lacunes qui en résulteront devront être comblées par un développement des ateliers d'apprentissage (extension d'ateliers existants, création de nouveaux ateliers); la nécessité de faire face aux fluctuations de l'offre et de la demande de places d'apprentissage appelle la même conclusion. Ces ateliers apparaissent donc comme un complément réel et indispensable du système dualiste de la FP (théorie et pratique). Rappelons ici que notre conception de la formation générale affirme que tous les jeunes doivent en bénéficier : pas seulement les apprentis, mais ceux aussi — les jeunes filles surtout — qui sont encore aiguillés vers le cul-de-sac de la semi-qualification. Les syndicats ont tout particulièrement le devoir de s'en préoccuper.

En résumé : le lancement, en commun avec la LMR, d'une initiative pour les ateliers publics d'apprentissage, n'entre pas en ligne de compte : d'une part parce que nous avons d'autres moyens d'agir et, de l'autre, parce que ces ateliers n'offrent pas une solution de remplacement, mais ne jouent qu'un rôle complémentaire dans le système FP actuel.

Nous soumettons donc à votre réflexion les moyens dont nous disposons d'améliorer la formation professionnelle. Nous sommes prêts à accueillir vos suggestions éventuelles et à répondre aux questions que vous pourriez nous soumettre.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments bien cordiaux.

Union syndicale suisse
Fritz Leuthy, Victor Moser

Une première réponse aux arguments de l'USS

USS : "Nous précisons tout d'abord que le lancement d'une initiative en commun avec la LMR - en tant que partenaire à part entière - n'entre pas en ligne de compte".

LMR : Il ne s'agit pas de la LMR, mais bien de la réponse la plus efficace possible à la politique bourgeoise. Dans ce but, toutes les forces disponibles doivent être réunies. Ce qui est décisif, ce n'est pas la collaboration avec la LMR, mais le rapport de forces avec la bourgeoisie. L'initiative maternité, comme les initiatives cantonales pour des ateliers publics à Zurich, Bâle et Uri le montrent clairement. A cet occasion, des cartels syndicaux et même des sections du PS collaborent avec la LMR.

USS : "L'USS a conduit - et poursuit - une action systématique pour améliorer la formation professionnelle; elle s'est ainsi acquise la sympathie, la confiance et l'appui de beaucoup de jeunes, de jeunes syndicalistes avant tout (...). De tout évidence la LMR veut tirer avantage des résultats de l'effort syndical. En parasite. En effet, malgré les assurances qu'elle avait données, la LMR n'a coopéré de manière notable ni à la cueillette des signatures pour le référendum, ni à la campagne qui a précédé la votation".

LMR : L'activité menée jusqu'à maintenant par l'USS en matière de formation professionnelle montre justement qu'il manquait à la fois une solution de rechange à la formation professionnelle bourgeoise et les forces suffisantes pour l'imposer. La défaite du mouvement ouvrier lors de la votation sur la loi sur la formation professionnelle en témoigne visiblement. Ces deux manques - au niveau du contenu et des forces - doivent être dépassés. Et c'est le sens de notre initiative, qui doit donc être jugée essentiellement sous cet angle. Permet-elle un renforcement ou non?

USS : "L'ordonnance qui est entrée en vigueur démontre que nos efforts n'ont pas été vains. (...) Il faut relever à ce propos que l'initiative de la LMR pour le développement d'ateliers publics d'apprentissage ne peut qu'amener de l'eau au moulin de ceux qui vont dénonçant "l'étatisation de la formation professionnelle". On peut considérer que la voie vers un échec désastreux est tracée d'emblée, d'autant plus que les coûts supplémentaires fourniraient également un argument de taille aux adversaires. Un échec anéantirait les résultats d'un effort de longues années. Dans le cas le plus favorable" ce serait certainement un retour en arrière.

LMR : L'actuelle loi sur la formation professionnelle et l'ordonnance montrent, selon l'USS, que les efforts de la centrale syndicale n'ont pas été vains. Les faits prouvent malheureusement justement le contraire. Les thèses de l'USS de 1971, comme les propositions des syndicats lors de la révision de la loi, ne vont pas au-delà du cadre de l'apprentissage de maîtrise. Malgré cela, aucune proposition syndicale n'a été intégrée par la bourgeoisie dans la nouvelle loi. Malgré le référendum, l'ordonnance est pire encore que la loi. La troisième demi-journée de cours est laissée au bon vouloir des patrons. En outre le patronat fait tout pour saboter les quelques petits sucres de la loi, comme la formation de base hors de l'entreprise (cf la Brèche no. 223). Ce n'est pas une défaite éventuelle de l'initiative de la LMR qui aggraverait encore la situation, mais le manque de solution de rechange des syndicats face aux attaques du patronat. Et en ce qui concerne la "défaite catastrophique" : celle-ci peut être évitée dès aujourd'hui, par exemple par un clair soutien du projet d'initiative par l'USS.

USS : "Nous pouvons tout d'abord agir sur le plan cantonal. L'entrée en vigueur de la nouvelle LPF, le 1er janvier 1980, contraint les cantons à ajuster leur législation. Les cantons - comme les conventions collectives - peuvent aller au-delà des normes minimales de la loi fédérale. C'est à dire que des améliorations sont possibles dans maints cantons (...). L'activité sur le plan cantonal ne doit pas être négligée. On sait qu'en matière sociale, des cantons ont souvent joué le rôle de "locomotives".

LMR : Toutes les initiatives cantonales, comme celles d'Uri, de Bâle et de Zurich sont des initiatives pour des ateliers publics. Juste en passant : à Bâle et à Zurich la LMR a participé de manière décisive au lancement de ces initiatives! Mais elles ne résolvent pas certains problèmes. La situation de la formation dans les cantons de la Suisse centrale, dans les Grisons, au Jura, au Valais est la plus catastrophique; elle crée aussi une pression sur le marché du travail et des places d'apprentissage des autres cantons. En outre une mise en place au niveau national permettrait de prévoir un nombre plus élevé d'ateliers publics et donc un choix plus large de professions.

USS : Nous devons intensifier l'effort pour intégrer les apprentis et les conditions d'apprentissage dans les conventions collectives (...).

LMR : Les conventions et l'initiative ne s'excluent pas mutuellement. Au contraire ! L'initiative doit justement servir à augmenter la pression pour l'introduction des apprentis(e)s dans les conventions. Mais un gros problème subsiste pour les apprentis(e)s qui sont formés(e)s dans des branches où les syndicats sont trop faibles pour pouvoir imposer une réelle

convention collective. Et c'est justement pour ces apprentis(e)s - ceux de l'hôtellerie par exemple - qu'il apparaît que seuls des ateliers publics leur permettraient d'avoir une formation et un métier leur assurant ensuite une place de travail correcte.

USS : La formation de 95 o/o des apprentis des professions industrielles et artisanales et de 75 o/o des apprentis des professions commerciales est assurée par l'entreprise et par l'école professionnelle. Ces pourcentages indiquent qu'une modification fondamentale du système apparaît improbable dans un délai prévisible. Elle n'est d'ailleurs pas souhaitable (...).

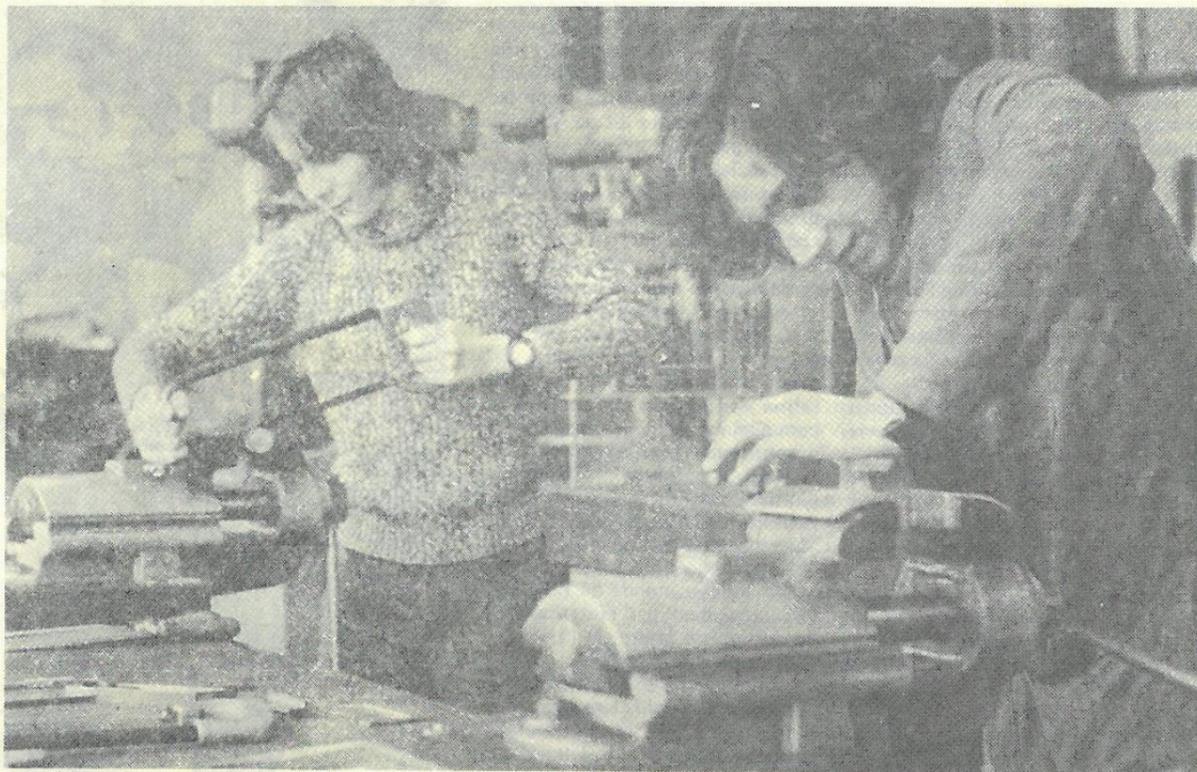
LMR : A notre avis une modification du système de formation est nécessaire, sans quoi la formation ne sera subordonnée qu'aux intérêts du profit. Dans l'industrie des arts graphiques et dans l'électronique aussi (industrie horlogère) cela apparaît déjà clairement. Un apprentissage d'imprimeur ou d'horloger n'offre absolument rien pour ce qui concerne les nouvelles techniques de production (photocomposition) ou les nouvelles caractéristiques du produit (montre à quartz). Les ateliers publics tels que les conçoit l'initiative de la LMR ne représentent pas encore cette modification. Mais ils donnent aux apprentis qui ne trouvent pas de place de travail dans des branches "sûres", la possibilité de ne pas être obligé de se plier à la logique du profit. En outre les a-

teliers publics sont un instrument important pour le recyclage des adultes qui seraient touchés par les restructurations. Atelier public ne signifie pas formation théorique sans lien avec la production. Les apprentis des ateliers publics devront aller dans les entreprises pour la formation pratique - mais pas pour y exécuter simplement des travaux purement profitables.

USS : L'initiative LMR n'offre donc pas une solution de rechange à l'effort visant à améliorer la FP (...).

LMR : Il est vrai qu'une acceptation de l'initiative ne garantirait pas que ces ateliers publics fonctionnent dans notre optique. Mais cet argument vaut pour toute autre revendication. C'est bien pour cela que l'initiative proposée doit concourir, entre autres, au renforcement des syndicats sur cette question. Ainsi ils deviendront capables d'imposer leurs exigences à la bourgeoisie, lorsqu'il s'agira de savoir où et comment créer de tels ateliers, pour quelles professions.

Il est vrai aussi que les ateliers publics ne sont pas une solution de rechange à l'actuel système de formation professionnelle. Mais il vont dans le sens d'une telle solution, en brisant le monopole patronal de l'apprentissage de maîtrise. Et l'argument du manque de solution de rechange n'est pas très crédible lorsque ceux qui l'avancent nient au préalable la nécessité d'une modification du système de formation professionnelle.



LE MOUVEMENT OUVRIER ET LES ATELIERS PUBLICS

En juillet 1979, la LMR s'est adressée à toutes les organisations du mouvement ouvrier et du mouvement femmes en leur proposant un projet d'initiative commune pour des ateliers publics d'apprentissage. Nous avons diffusé ce projet afin de permettre dès le départ une démarche unitaire la plus large possible et pour éviter tout sectarisme, d'où qu'il vienne. Les expériences antérieures nous ont en effet amenés à la nécessité d'une telle démarche ; que ce soit l'expérience négative du PdT à propos des pensions populaires ou l'expérience positive à propos de l'initiative pour la protection de la maternité, qui vit se réaliser une démarche unitaire de toutes les organisations du mouvement ouvrier et du mouvement femmes. Tout ceci met bien en évidence l'importance centrale aujourd'hui du front unique des organisations ouvrières.

Par la suite, diverses organisations nous ont répondu. Certaines en faisant des propositions d'amélioration, d'autres en approuvant ou en rejetant le projet. Des fédérations syndicales nous ont aussi répondu. En mettant surtout l'accent sur la nécessité de mener une discussion à l'intérieur de l'Union Syndicale Suisse avant de se prononcer. D'au-

tres fédérations comme la VPOD et la FOBB ont repris lors de leur dernier Congrès la revendication des ateliers publics d'apprentissage dans leur plateforme de lutte.

L'USS a commencé de réagir, tout d'abord en traçant la revendication de son projet de programme, bien que celle-ci figure dans tous ses textes et programmes sur la formation professionnelle

depuis des décennies !

En janvier 1980, nous nous sommes adressés une nouvelle fois à la direction de l'USS, en lui demandant de nous répondre. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de réponse. Par contre nous avons eu connaissance d'un texte interne envoyé par la direction de l'USS aux différentes directions de fédérations. Par ce document, elle veut armer les directions de fédérations et les cadres syndicaux pour combattre notre projet et répondre aux questions de la base. Dans ce sens, le but de l'USS est moins de présenter et défendre une ligne propre que de démolir notre projet. Des arguments totalement contradictoires sont avancés, avec l'espoir de ne rien laisser debout du projet de la LMR.

Ce procédé n'exprime pas seulement un sectarisme

sans mesure de la part de la direction de l'USS à l'égard d'une organisation politique qui se situe sur la gauche du PS, mais elle foule aussi aux pieds les droits des membres et des fédérations et méprise cyniquement des questions importantes du mouvement ouvrier.

Nous ne publions pas cette "circulaire confidentielle" pour ridiculiser la direction de l'USS. Ce que nous voulons, c'est une discussion ouverte dans les syndicats sur un projet qui permette le renforcement du mouvement ouvrier, comme c'est le cas des ateliers publics d'apprentissage. Nous appelons tous et toutes les collègues à exiger une discussion ouverte dans les syndicats et, naturellement, à soutenir aussi le projet d'initiative pour des ateliers publics d'apprentissage.

Kkst

Un entretien avec Helga Kohler

Femmes, syndicats et discriminations professionnelles

Helga Kohler est présidente de la commission féminine de l'USS. A ce titre elle est donc fort bien placée pour connaître les activités syndicales de défense des intérêts des femmes. Nous lui avons en particulier demandé de s'exprimer sur le rôle des syndicats dans la confrontation qui va se dérouler sur le thème des droits égaux.

* Le problème des discriminations des femmes au travail et dans la famille sensibilise de plus en plus de travailleurs et de travailleuses. Dans les syndicats, l'égalité des droits gagne aussi en audience, c'est même un chapitre du programme de travail de l'USS 1980. Comment penses-tu que les revendications pour l'égalité des femmes à l'embauche et dans les salaires peuvent se concrétiser à travers l'activité syndicale ?

— Une victoire ne tombe jamais du ciel. Chaque petit progrès social pour les travailleuses et les travailleurs a dû être durement acquis par la lutte et les négociations. Plus la pression de la base était forte, plus le progrès était marqué. Cela signifie que plus ceux qui, aujourd'hui encore, sont inorganisés rejoindront nos rangs et plus les travailleurs et les travailleuses s'engageront pour leurs droits et pour la réalisation de leurs revendications légitimes, plus nous irons rapidement de l'avant.

Cela veut dire concrètement que nous mènerons de temps en temps des actions pour motiver les organisés. Mais nous leur fournirons aussi du matériel pour pouvoir mieux argumenter, par exemple dans les instances de négociation salariale (commissions d'entreprise). Tout le problème est plutôt une question de formation et de développement de la conscience parmi les travailleurs et dans l'opinion publique. Sporadiquement, nous devons aussi de nouveau expliquer le risque que représente l'apprentissage élémentaire pour les jeunes gens et les jeunes filles, qui peut les mener dans des impasses.

* Comment vois-tu la réalisation de l'égalité des femmes dans la formation, le rôle d'ateliers publics de formation, l'instauration de quotas pour favoriser l'embauche des femmes (comme aux USA ou à la FIAT en Italie, par exemple) ?

— En ce qui concerne un système de quotas pour l'embauche ou la formation des jeunes filles, je suis toutefois sceptique. Nous avons souvent discuté ce problème, au niveau international aussi. Mais il faudrait alors par exemple créer aussi une obligation d'embauche pour les handicapés, éventuellement encore pour les travailleurs âgés et pour toutes les catégories de travailleurs socialement faibles. D'autre part, il faudrait, de manière conséquente, interdire que, dans l'industrie horlogère, la majorité des emplois soient occupés par des femmes. Ou faire que dans les professions sociales, la moitié des femmes soient remplacées par des hommes. Je trouve bien meilleur une politique de création d'emplois avec des objectifs précis, stimulée par la Confédération, de telle sorte que chaque personne désireuse de travailler ait une certaine possibilité de choix et puisse vraiment gagner sa vie. Si l'offre de forces de travail est plus grande que les possibilités d'emplois, il faut alors réaliser un équilibre en réduisant du temps de travail. L'introduction du travail à temps réduit par exemple durant les années de récession dans l'industrie horlogère, a créé une sorte d'amortisseur évitant les licenciements.

En outre, nous utiliserons les possibilités dont nous disposons pour élargir la palette des professions pour les jeunes filles. Elles sont manuellement et techniquement aussi douées que les garçons; chaque personne possédant les capacités désirées devrait au moins ne pas trouver de barrière lorsqu'elle choisit sa profession.

* Que penses-tu des mesures spéciales pour la protection du travail des femmes ?

— Dans la perspective de l'égalité des droits, je ne suis pas prête à atteindre le but à n'importe quel prix, surtout pas au prix d'un recul social. Pour moi l'abolition de la protection de la femme (et de l'homme aussi, lorsqu'elle existe) serait un recul social.

* Les femmes sont syndiquées en proportion bien moindre que leurs collègues masculins, ce qui représente un facteur d'affaiblissement et de division sur les lieux de travail et aussi dans les syndicats. A ton avis, quel rôle peut jouer une campagne syndicale sur l'égalité des droits, pour renforcer la syndicalisation des femmes ? Comment les commissions féminines syndicales y contribuent-elles en particulier ?

— Dans le cadre de la votation sur l'initiative pour l'égalité des droits, nous aurons l'occasion de traiter plus en détail le problème de l'égalité des chances, du traitement égalitaire dans le monde du travail, et cela aussi bien par l'intermédiaire du service de presse de l'USS que par des articles particuliers ou une brochure sur ce thème, qui devrait être diffusée le plus largement possible. Du reste le service de presse de l'USS fournit toute l'année des contributions au thème de la discrimination de la femme sur sa place de travail.

* Dans plusieurs congrès syndicaux, le principe de l'égalité des salaires a été acquis. Comment se matérialise-t-il dans les cahiers de revendications pour les renouvellements des conventions collectives ? Ce point ne risque-t-il pas de disparaître en premier lors des négociations ? Comment peut-on l'éviter ?

— Nous constatons à chaque fois que là où les femmes prennent en charge elles-mêmes la défense de leurs revendications, il est possible d'obtenir plus. Nous devons donc veiller à ce que plus de femmes soient élues dans les commissions d'entreprise ou de négociations, mais aussi à ce que des femmes soient disposées à prendre en charge ces tâches. Du reste, ma remarque préalable sur la pression des personnes concernées est aussi valable dans ce cas. Afin toutefois de rendre les femmes "prêtes à la lutte", nous organisons depuis quelques années, à la Centrale d'éducation ouvrière comme dans les fédérations, des cours de formation syndicaux.

* Les associations patronales accusent l'initiative pour l'égalité des droits entre hommes et femmes de mettre en péril l'économie, de risquer de faire "couler" les entreprises à majorité féminine. Elles refusent même fermement tout contre-projet qui inclurait le principe du

salaires égaux pour un travail égal. Comment penses-tu que les organisations syndicales peuvent répondre à cette intransigeance ?

— Nous utiliserons — comme pour toutes nos revendications — tous les moyens démocratiques pour soutenir nos exigences légitimes. La conscience et la solidarité des collègues sont plus importantes que l'intransigeance des patrons. Nous devons partir de là. C'est ainsi qu'entre temps des progrès pourront être obtenus au niveau contractuel en ce qui concerne les salaires égaux entre hommes et femmes. Dans plusieurs entreprises de l'in-

texte constitutionnel déjà, et cela par rapport surtout à l'égalité des salaires. Quel que soit le résultat des consultations aux Chambres fédérales, nous n'avons pas la possibilité de participer à la décision de savoir à quelles conditions l'initiative doit être retirée ou non. Ce que nous ferons par contre c'est — comme je l'ai déjà dit — mener notre propre travail d'explication du point de vue des organisations de travailleurs. Sans tenir compte de ce que les organisations féminines bourgeoises décideront. Repousser l'égalité des salaires de la Constitution à la loi n'entre pas en ligne de compte.



dustrie des métaux et machines par exemple, l'écart entre les salaires a été encore une fois réduit à la fin de l'année. Il y a même des cas dans lesquels il n'y a plus de différence. Dans la chimie aussi des progrès considérables ont été réalisés. L'objectif est naturellement l'inscription dans les contrats du principe du salaire égal pour un travail de même valeur.

* Dans le comité d'initiative, des femmes des partis bourgeois côtoient des femmes des organisations ouvrières. Jusqu'où penses-tu que les points d'accord peuvent aller et où commencent les divergences ? Par exemple, face au contre-projet du Conseil fédéral, à ton avis, quels éléments peuvent faire pencher la balance pour le maintien de l'initiative ou pour son retrait en faveur d'un contre-projet ?

— Vous ne devez pas oublier que nous n'avons pas participé au lancement de l'initiative — l'USS n'a fait que la soutenir en son temps —, elle a été lancée par le Congrès de la femme en 1975. Mais là où nous pouvons nous exprimer, c'est-à-dire dans la "Communauté de travail" qui s'est formée maintenant, nous insisterons pour que l'effet à l'égard des tiers soit indiqué dans le

* La collaboration entre les syndicats et d'autres forces, telles que les partis de gauche et les mouvements de femmes, comme dans la campagne unitaire autour de la maternité, te paraît-elle une forme de travail favorable pour sensibiliser largement les milieux de salariés ? Ne peut-on pas envisager de nouvelles campagnes unitaires, par exemple pour l'égalité des droits ?

— Vous abordez là un point important. Je considère qu'il faudrait envisager la constitution d'un large front des partisans de l'initiative. Il ne pourrait s'agir alors — je le répète — de maintenir l'initiative, mais bien d'assurer de la meilleure manière ses revendications. Une démarche coordonnée en vue d'une campagne d'explication la plus large possible me paraît tout à fait envisageable. Les partis ouvriers et les organisations féminines progressistes auront à cette occasion tout à fait leur place.

Finalement, j'aimerais dire que toutes les travailleuses et tous les travailleurs — quel que soit leur parti — sont appelé(e)s à s'organiser dans les fédérations de l'USS et à y agir pour le bien de l'ensemble des salarié(e)s.

notre

Commentaire

Ces dernières années, les femmes sont aussi devenues plus actives dans les rangs des syndicats suisses, comme en témoignent les différentes commissions féminines syndicales et l'intégration plus marquée des problèmes des femmes travailleuses dans les catalogues de revendications des syndicats : protection de la maternité, à travail égal salaire égal, etc.

Cette présence renforcée des femmes dans les syndicats est positive et doit se poursuivre. Mais la réactivation syndicale des femmes et la prise en compte de revendications dans les programmes syndicaux ne sont qu'un premier pas. Afin que ces revendications deviennent réalité un renforcement massif des syndicats et une modification fondamentale de leur politique sont nécessaires.

Comme par le passé les syndicats cherchent à obtenir quelques concessions de toute façon inéluctables pour les salarié(e)s, grâce à leur bonne entente avec le patronat. C'est ainsi que durant la haute conjoncture, le marché du travail étant tendu, certaines améliorations ont été effectivement obtenues pour les femmes. Depuis la récession, la situation a changé. Aujourd'hui, quelques patrons sont peut-être encore prêts, sous la pression de l'opinion publique, à abolir une discrimination salariale par trop grossière. Cependant, afin que cette discrimination salariale ne soit pas simplement dissimulée par une nouvelle réorganisation du travail, afin que des travailleuses enceintes ne soient plus licenciées, avancer de bons arguments à la table verte ne suffit plus. Il faut que les syndicats deviennent des organisations de lutte, utilisant aussi la grève pour obtenir de meilleures dispositions contractuelles. Organisations de luttes implantées dans les entreprises, possédant un contrôle effectif sur le niveau de l'emploi et sur les licenciements: pour cela, les syndicats doivent abandonner leur politique consistant à représenter avant tout les intérêts des travailleurs masculins suisses qualifiés organisés dans leurs rangs. Les syndicats doivent également partir des intérêts des femmes, des non-qualifiés et aussi des inorganisés, seule façon de les gagner au syndicat.

Le chemin est donc encore long jusqu'à ce qu'on puisse parler d'une représentation effective des intérêts des femmes travailleuses dans les syndicats. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas participer au début d'activité des syndicats sur les questions touchant les femmes travailleuses. Car il n'y a pas d'autre voie.

Mke

Grande-Bretagne:

THATCHER MENE LA GUERRE SOCIALE

La reine d'Angleterre, invitée en Suisse pour un voyage d'amitié, ne sera rien d'autre que la carte de visite fanée d'un pays de presque deux millions de chômeurs, dont le gouvernement mène aujourd'hui une attaque frontale contre les salariés. Une carte de visite jaunie, comme le charme des salons de thé britanniques, dont l'atmosphère feutrée n'empêche nullement la classe dirigeante de ce pays de mener, depuis plus de cinquante ans, une guerre impérialiste en Irlande pour sauvegarder certains de ses avantages économiques, dans un des derniers fleurons de l'empire de Sa Majesté. Une carte de visite où la dame de fer, Thatcher, a dessiné en pointillé — pour ne pas trop troubler la neutralité suisse — sa campagne anticommuniste, antisyndicale, anti-ouvrière, ses coups de gueule à l'unisson avec Carter.

Une ambassadrice "de charme" devant laquelle les autorités helvétiques — et le socialiste Aubert en particulier — feront quelques courbettes, alors que les gnomes de Zurich, devant leurs coffres-forts, se rappelleront la dégringolade de la livre anglaise, avec un sourire narquois, et jugeront prudent aujourd'hui de ne point trop investir dans un pays où la situation économique est catastrophique : diminution de 32 o/o des investissements industriels, de 3,3 o/o du produit national brut, une industrie automobile au bord de la faillite et un taux d'inflation prévu officiellement de 20 o/o. Mais la Reine, évidemment, ne sentira pas trop les effets de la crise, c'est élémentaire mon cher Watson !

Un budget contre les travailleurs

Le Chancelier de l'Echiquier vient de présenter aux Communes le budget du gouvernement conservateur : aggraver sans aucun doute la récession et renforcer l'austérité. Un

exemple particulièrement parlant : les dépenses pour la défense nationale et la police augmentent de 3 o/o alors qu'un milliard de livres d'économies sont prévues sur le logement, l'éducation et l'aide à l'industrie.

La sécurité sociale fait aussi l'objet d'une offensive sans précédent : le prix des ordonnances médicales augmentera de 100 o/o. Et les allocations chômage et maladie seront désormais soumises à l'impôt et ne seront pas augmentées en proportion de l'inflation; de plus les allocations familiales seront rognées. Ce budget, qui constitue une déclaration de guerre à la classe ouvrière anglaise, est une des facettes du déploiement, par le gouvernement Thatcher, d'une véritable politique anti-ouvrière d'ensemble. Si on y ajoute le projet de loi antisyndicale et l'intransigeance totale du gouvernement face à la grève des sidérurgistes, la détermination politique de la bourgeoisie anglaise pour faire reculer fortement le mouvement ouvrier, en lui infligeant certaines dé-

faites significatives, apparaît clairement.

La reprise du travail des ouvriers sidérurgistes : une victoire ou un recul ?

Sentiment d'avoir subi un demi-échec, sans pour autant enregistrer une défaite, voilà certainement l'état d'esprit qui prédomine chez les travailleurs après l'arrêt de la grève dans la sidérurgie. Les grévistes ont certes obtenu 15,5 o/o d'augmentation, mais le gouvernement n'a pas cédé d'un pouce sur la question de l'emploi : les 52 000 licenciements prévus par la British Steel Corporation (BSC) sont pendents. Ces trois mois de conflits ont pris la valeur d'un test pour le cours de la lutte de classe en Grande-Bretagne. La grève de l'acier anglais était déterminante pour la bourgeoisie, qui a cherché elle-même à précipiter l'affrontement afin de mieux le cantonner sur le seul terrain des salaires. De cette manière, en émoussant la combativité ouvrière, le patronat sera mieux à même de mener à bien son plan de restructuration dans le secteur.

Les directions syndicales ont cherché durant tout ce conflit à canaliser et à empêcher que les différentes luttes, dans d'autres secteurs, ne convergent sur des objectifs communs, comme celui de la défense de l'emploi. La direction du TUC (Trade Union Congress : organisation syndicale faïtière) a refusé de faire de la grève et du mouvement de solidarité qui l'entourait



un tremplin contre le gouvernement Thatcher. Elle a ainsi rejeté toute proposition d'une journée de grève générale, mise en avant par les secteurs les plus combatifs des grévistes. Les conditions étaient pourtant remplies : la combativité générale des grévistes était très forte, la multiplication de piquets de grève volants l'a bien montré; la solidarité était large. Ainsi au moment de la grève des dockers de Liverpool, ils appelèrent à une action nationale des dockers en soutien aux sidérurgistes. Autres obstacles au succès de la grève : l'absence d'une solidarité internationale réelle des syndicats européens qui ont laissé les pa-

trons britanniques s'approvisionner en Europe et surmonter le boycott du transport de l'acier.

La direction syndicale et celle du Parti travailliste, en refusant d'engager véritablement une bataille contre Thatcher, ont en fait laissé cette grève sans perspectives et par leur politique ont poignardé dans le dos les grévistes. Mais les expériences faites durant ces trois mois de lutte, comme le mûrissement politique qui s'est marqué dans les rangs syndicaux, sont un capital précieux pour les prochains combats de la classe ouvrière anglaise.

Vincent

RFA : ALLEZ LES VERTS ?

Le parti vert a fait une percée remarquable lors des élections au Landtag de Bade-Wurtemberg. Les écologistes, en franchissant la barre de 5 o/o ont obtenu 6 sièges au parlement. Parallèlement les deux grands partis (SPD, social démocrate, et la CDU démocrate-chrétien) ont enregistré une baisse de 3 o/o. Le parti vert connaît une progression régulière depuis 1978, qui reflète le rejet, notamment par de larges couches de la jeunesse de "l'établissement politique". A l'approche des élections générales d'octobre 1980 le nouveau parti est l'objet de toutes les attentions. Pour la CDU en particulier il pourrait contribuer à faire perdre des voix au parti du chancelier Schmidt. En effet, dans le Bade-Wurtemberg, le SPD a subi lors de ces élections un échec (moins 1 o/o des voix), grave puisque sous la houlette de Erhard Eppler, le SPD dans le land était considéré comme nettement situé à gauche et qu'il avait pris des positions opposées à la politique entièrement pro-nucléaire de Schmidt. Son recul en devient d'autant plus spectaculaire et Eppler a été même obligé de renoncer à diriger la fraction SPD au parlement régional.

Les positions des verts

Ce parti se caractérise dans son programme comme "écologiste, favorable à la démocratie à la base, social et non-violent". C'est avant tout un parti caméléon! Il rassemble d'anciens militants anti-nucléaires issus des grandes mobilisations des années passées (Brokdorf, Kalkar), des politiciens de droite opportunistes, des écologistes buveurs de tisane et nostalgique de l'air pur, des militants socialistes écoeurés par la politique de Schmidt.

Il rejette toute analyse de classe de la société et avance dans sa propagande une argumentation écologique d'un point de vue bourgeois : la nécessité de se serrer la ceinture de renoncer à trop consommer et d'économiser l'énergie, sans dire comment construire une société qui tienne effectivement compte de la

protection de l'environnement ni pourquoi il est nécessaire de gagner la classe ouvrière à cette perspective. Les écologistes tire... a boulet verts contre les grands trusts et les concentrations industrielles sans remettre en cause la logique d'une économie dominée par la recherche du profit. D'ailleurs les verts se présentent comme les défenseurs du petit et moyen patronat. Ils prônent par ailleurs la mise en place d'échange plus égalitaires avec les pays sous-développés, entrant dans l'illusion du dialogue Nord-Sud. Ils défendent enfin la nécessité de développer des organes populaires de contrôle des industries et de l'économie, entrant par là dans la même logique que la participation syndicale.

Pourquoi les verts ont-ils du succès?

Pour les jeunes ouvriers, les étu-

diants le vote "vert" se présente comme le vote pour le substitut d'une alternative socialiste. Depuis des années en RFA, il existe, à la gauche du SPD, un vide politique, un potentiel de salariés profondément écoeurés par la politique de Schmidt. Si l'on dresse le bilan des trahisons des directions syndicales comme durant la grève de la Ruhr en hiver 78, si l'on dresse celui de la politique cynique et brutale de Schmidt et de la direction de la DGB (syndicat) contre les énormes manifestations anti-nucléaires, on comprend pourquoi beaucoup de travailleurs cherchent une alternative au SPD. Durant cette même période l'extrême gauche maoïste allemande s'est fortement divisée et s'est réduite au rang de sectes politiques sans capacités réelles d'attraction pour ces couches de travailleurs et de jeunes. Mais la constitution d'un parti vert de ce point de vue est un cul de sac. Un parti at-trape-tout dans lequel la gauche a dû faire compromis sur compromis, accepter l'exclusive contre les communistes, collaborer avec des gens d'extrême-droite ne peut mener nulle part. Ce parti ne changera rien fondamentalement au jeu politique en RFA et si Strauss l'emporte l'automne prochain il pourra lui dire un grand merci. La construction d'une alternative ouvrière socialiste reste entièrement d'actualité en Allemagne fédérale. Elle ne passera en tout cas pas par le raccourci des "verts".

Vincent

La Grande-Bretagne

est en guerre :

Irlande : torture et répression dans l'Europe "civilisée" !

Trois mille prisonniers politiques, des quartiers de haute sécurité — les Blocs H — dans lesquels 400 républicains mènent la lutte pour que leur soit reconnu le statut de prisonniers politiques, l'Irlande du Nord est devenue un vaste camp de concentration britannique. De nombreux prisonniers de Long Kesh ont ainsi affronté leur troisième hiver, nus sous leur couverture, car ils refusent de porter l'uniforme des "droits communs". Les atteintes aux droits de l'homme sont quotidiennes dans ce pays du fait de l'occupation britannique. Le gouvernement anglais s'est d'ailleurs vu condamné en janvier 1978 devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour les techniques de torture dites de "privation sensorielle". De 1971 à 1975, le gouvernement britannique pratiquait l'internement sans procès, presque exclusivement employé contre les républicains.

Ces violations des droits fondamentaux sont largement inconnues, en dehors des ghettos nationalistes du Nord, elles sont tuées sciemment par la presse dite d'information. Les médias britanniques et irlandais dont les "informations" sont reprises par la presse suisse n'hésitent d'ailleurs jamais à sauter sur n'importe quelle provocation mensongère montée par la machine de guerre britannique afin de peindre le mouvement républicain sous les couleurs du "terrorisme" et de lui ôter tout caractère politique.

La résistance irlandaise est en fait en guerre contre une force d'occupation illégitime : la divi-

sion artificielle du pays en 1920 fut imposée aux Irlandais sous la menace d'une guerre. L'IRA provisoire est sans ambiguïté face à ceux qui prétendent encore que cette guerre a avant tout un caractère religieux; un de ses porte-parole déclarait récemment : "L'IRA n'est pas en guerre contre le peuple protestant. Nous pensons que la population protestante est tout aussi irlandaise que la population catholique. Notre ennemi est la Grande-Bretagne". Le 12 août 1969, la révolte de la population du Bogside se nourrissait avant tout de l'aspiration catholique à la reconnaissance de ces droits démocratiques élémentaires. Les groupes para-militaires protestants, tout comme les ultras de l'OAS en Algérie, visent à se substituer aux forces répressives britanniques qui sont, selon eux, incapables de venir à bout du "terrorisme". En fait ces forces d'extrême-droite sont fortes tant qu'elles jouissent d'un soutien militaire et politique de la Grande-Bretagne.

La question de l'Ulster ne pourra être résolue qu'en liquidant en même temps la domination britannique et le système qui a produit cette situation. C'est pourquoi nos camarades, en Irlande comme en Grande-Bretagne, se battent pour le retrait immédiat de toutes les troupes d'occupation britanniques d'Irlande et pour l'établissement d'une république démocratique et socialiste des 32 comtés garante de l'égalité des droits et de la justice sociale.

PAYS DE L'EST

LA PORTEE DU "SYNDICALISME LIBRE"

1er mai, fête des travailleurs. Un siècle après la naissance du mouvement syndical, les droits syndicaux ne sont garantis nulle part effectivement. La FTMH, par exemple, qui veut encore faire croire que la participation avec le patronat est "démocratiquement" possible, doit se battre pour faire respecter les droits syndicaux chez Gay Frères à Genève. Dans les pays dits "socialistes" aussi, ces droits sont bafoués : les militants du SMOT (syndicat indépendant) qui ont voulu constituer un syndicat indépendant conformément au droit constitutionnel soviétique, sont soumis à une répression systématique. Que représentent ces syndicats indépendants et quelle solidarité les travailleurs en Suisse doivent-ils envisager envers ces militants ?

LE SOMMET DE L'ICEBERG

Comme toujours, sous le régime dictatorial de la bureaucratie, les activités d'opposition qui nous sont connues sont comme la partie visible de l'iceberg : l'indice d'un mouvement social plus profond, certes encore diffus, au sein des masses. L'apparition du mouvement des syndicats indépendants depuis deux ou trois ans en URSS (1) est de ce point de vue de la plus grande importance. La presse bourgeoise, toute orientée vers une campagne hypocrite sur les "droits de l'homme" ne s'en soucie guère : ce n'est pas Carter qui s'intéresse aux droits d'organisation des travailleurs ! Pour nous au contraire, ce mouvement est l'un des traits les plus significatifs du mouvement de défense des droits de l'homme dans les "démocraties populaires" et en URSS.

Résumant l'histoire du SMOT, V. Fainberg souligne : "A la racine de ses initiatives, il faut voir (...) une conscience accrue des travailleurs de leur droit d'être traités humainement et de leur volonté à revendiquer ces droits, qui est un des résultats du mouvement pour les droits de l'homme" (cf. Samisdat 80, mai 1980, page 9). A un stade embryonnaire, le mouvement pour des syndicats libres exprime donc la renaissance d'une conscience de classe chez les travailleurs soviétiques (l'une des plus fortes classes ouvrières du monde), qui vient relayer le mouvement démocratique et met au centre de son combat l'organisation propre des travailleurs, la reconquête des syndicats comme instruments de défense collective contre le pouvoir bureaucratique. Pour tous les opposants des "pays de l'Est", spécialement pour leur aile socialiste et révolutionnaire, comme d'ailleurs pour le mouvement ouvrier international, ce processus, aussi limité soit-il encore, est de la plus haute importance. La crise latente que connaît le régime bureaucratique (retards de la production planifiée, gaspillages, inégalités dans la distribution des biens, etc.) se heurte déjà à une résistance passive significative des travailleurs, dont la forme la plus courante est l'absentéisme (environ 20 jours par an et par travailleur). Dès l'instant où cette résistance commence à s'organiser en volonté d'action collective, c'est tout l'équilibre précaire d'un régime (qui prétend gouverner au nom des travailleurs et les a expropriés de leurs droits et de leur pouvoir politique) qui commence à être remis en cause. C'est pourquoi le combat des militants des syndicats indépendants doit trouver, dans le mouvement ouvrier international, un appui et une solidarité contre toutes les mesures de répression qui le frappent. L'enjeu



n'en est pas simplement le droit de s'organiser, mais plus profondément, le droit des travailleurs de décider eux-mêmes de leurs conditions de vie et de travail dans la construction d'une société socialiste.

QUELS "SYNDICATS LIBRES ?"

Toutefois, l'appel à des "syndicats libres" n'est pas dépourvu d'ambiguïtés. Dans les pays impérialistes, le mouvement pour des "syndicats libres" a été profondément marqué par l'anticommunisme et la défense de l'ordre démocratique bourgeois, spécialement durant la guerre froide. C'est alors au nom de cette "liberté" que les interdictions professionnelles, la chasse aux communistes, ont connu leur apogée, au mépris des droits démocratiques et syndicaux les plus élémentaires. Aussi important que soit pour les militants du SMOT l'appui de fédérations syndicales comme l'USS, il ne nous fera pas oublier que, pour maintenir son propre mouvement syndical dans le cadre respectueux de l'ordre bourgeois et de la collaboration avec les trusts impérialistes suisses, la même USS est prête à réprimer elle-même la démocratie syndicale dans ses rangs !

Nous ne pouvons appuyer les militants du SMOT ou d'autres syndicats indépendants sans dénoncer clairement cette notion de "syndicalisme libre", qui prévaut encore dans les syndicats de la majorité des pays impérialistes. Pour nous, les droits syndicaux ont une toute

autre signification. Ils font partie des droits d'organisation des travailleurs pour contester le pouvoir patronal dans l'entreprise et dans la société et lutter pour le renversement de ce régime, pour le contrôle direct des travailleurs sur la production (et non pas la "participation" !), pour une société socialiste. A chaque pas que nous pouvons faire avec les syndicats des pays capitalistes pour défendre les syndicalistes indépendants en URSS, nous soulignons que la véritable défense de ces militants n'est pas de leur vanter — de manière mensongère — les vertus de la démocratie bourgeoise, mais un mouvement syndical qui lutte clairement pour la démocratie ouvrière dans ses rangs et la fin de l'exploitation capitaliste. Sans quoi le mouvement syndical des pays capitalistes ne fait que donner des arguments à la bureaucratie pour réprimer les syndicalistes indépendants au nom d'une collaboration avec des soutiens patentés de l'ordre impérialiste.

SYNDICATS ET LUTTE ANTIBUREAUCRATIQUE

D'où vient cependant qu'en URSS les droits syndicaux soient bafoués au point que les syndicats ne sont plus que de simples courroies de transmission de l'Etat bureaucratique ? N'y a-t-il pas un grain de vérité dans l'affirmation que les droits syndicaux sont "mieux garantis" dans une démocratie bourgeoise ?

Tout militant syndical d'un pays capitaliste le sait : les droits syndicaux en régime bourgeois sont sans cesse remis en cause, même en régime "démocratique", par les lois du marché capitaliste elles-mêmes. Les conventions sont tournées par la création de catégories de travailleurs hors contrat, les accords avec les syndicats rattrapés par des hausses de productivité ou escamotés par des restructurations industrielles, etc... Le "libéralisme" bourgeois tient exactement dans ces limites !

En URSS ou dans les "démocraties populaires", ces lois du marché ne prévalent plus dans la production. C'est justement pour cela, parce que le capitalisme y a été aboli, que la bureaucratie a tout entrepris pour mettre sous son contrôle les syndicats. En effet, un directeur d'entreprise ne peut, pour des raisons de rentabilité, licencier massivement des travailleurs ou vendre son entreprise ! Depuis des décennies, la bureaucratie cherche à accroître la productivité (modification des normes, stimulations, etc.) sans succès notable car elle se heurte à la résistance passive des travailleurs. Ne pouvant plus faire jouer les lois du marché dans la production, elle a besoin de l'appui de syndicats liés à l'appareil d'Etat pour essayer de discipliner les travailleurs.

On comprend ainsi pourquoi le combat pour des syndicats indépendants devient une question cruciale de la lutte contre le régime bureaucratique, un élément clé de la révolution politique. Le régime bureaucratique ne peut laisser place à des "conquêtes partielles" sur ce terrain — ce que veulent croire en choeur les bureaucraties syndicales des pays capitalistes comme les "eurocommunistes", qui s'accommoderaient tous volontiers d'une bureaucratie d'Etat laissant simplement plus de libertés syndicales.

Le combat pour des syndicats indépendants n'a pourtant de chance de se transformer en une opposition large au régime bureaucratique que s'il est largement porté par la classe ouvrière. Celle-ci, même en URSS, reste majoritairement organisée dans les syndicats officiels. Aussi bureaucratés qu'ils soient, ils permettent d'avoir droit à certaines prestations sociales et même, dans certaines conditions, une défense immédiate contre des abus trop grossiers de chefs d'entreprise ou de chantier. Dans ces conditions, des syndicats indépendants isolés et minoritaires ne peuvent être une alternative pour de larges masses de travailleurs. La lutte pour des syndicats indépendants doit au contraire être portée dans les syndicats officiels. Dans tous les processus de révolution politique (Pologne et Hongrie 1956, Tchécoslovaquie 1968, Pologne dès 1970/1971) la mobilisation ouvrière a largement passé par la reconquête de ces syndicats officiels et leur transformation en organisations indépendantes de l'appareil bureaucratique. En l'absence de telles mobilisations, des syndicats indépendants ont une importance propagandiste très grande, mais ils restent un détour tactique pour propager la nécessité de rendre indépendants les syndicats de masse existants.

Rivière, 20.4.80

(1) Voir à ce sujet "Syndicalisme et libertés en URSS" (PCM, Maspero) et le dossier publié par le CSSOPE dans Samisdat 80 (mai 1980), où l'on trouve aussi une importante liste de militants du SMOT que des sections syndicales suisses peuvent "parrainer" (soutien matériel et politique, envoi de délégation, etc.).

BRESIL

NOUVEAU COUP DE BOUTOIR DES METALLOS

Durant de longues années, la presse bourgeoise est restée béate d'admiration devant le "miracle" économique brésilien. Sans mentionner ses causes, qui n'ont rien de divin : de 1964 à 1974, les travailleurs brésiliens ont vu leur pouvoir d'achat diminuer d'un tiers. De mars 1979 à mars 1980, le taux d'inflation atteint 83,8 o/o. Le salaire minimum est de trois mille cruzeiros (environ 150 francs). Le loyer mensuel d'un deux-pièces dans un quartier de Sao Paulo coûte en gros de 400 à 500 francs ; un journal, 60 centimes ; le litre de lait, 90 centimes ; un litre d'essence, plus d'un franc. Bref des prix européens pour des salaires de pays sous-développés. Alors qu'on lui demandait ce qu'il ferait s'il devait vivre avec un salaire d'ouvrier, le président-dictateur Figueiredo répondit qu'il se suiciderait...

Dans cette situation, la lutte entamée par plus de 300'000 métallos de l'ABC (banlieue industrielle de Sao Paulo, composée des villes de Sao Andres, Sao Bernardo et Sao Caetano et où se sont établies des entreprises telles que Volkswagen, Ford, Mercedes, Rolls Royce, Chrysler, etc., qui regroupent 225'000 des 400'000 métallurgistes de la région) prend valeur de test pour tous les travailleurs et les exploités du Brésil. Les métallurgistes de cette région n'en sont pas à leur coup d'essai ; plusieurs luttes, une combativité soutenue, ont fait de l'ABC le fer de lance de la remontée des luttes ouvrières. Il y a un an, ces travailleurs, emmenés par leur dirigeant syndical Inacio da Silva, dit "Lula", se mirent en grève durant 14 jours, réclamant 78 o/o d'augmentation des salaires ; ils n'en obtinrent "que" 63 o/o. Malgré ce demi-échec, ils avaient ainsi fait savoir avec éclat que les travailleurs brésiliens qui avaient retrouvé le chemin de la lutte par la grève de mai 1978, n'entendaient pas le quitter de sitôt (cf. la brèche no 218, du 27.10.1979 et 221 du 8.12.79).

Cette fois-ci, la grève fut au préalable préparée activement dans plu-

sieurs usines (baisse des cadences, refus des heures supplémentaires, pertes d'outillage, maladresses ralentissant la chaîne, temps morts, etc.). Ce qui amena une baisse des stocks — et donc des réserves des entreprises — avant le début de la grève. En outre, la grève ne devait être déclenchée qu'après la paie du mois de mars, permettant ainsi aux travailleurs d'avoir une réserve d'un mois au moins. Le 1er avril à minuit les chaînes s'arrêtaient. 90 o/o des métallurgistes d'ABC rejoignaient la grève.

Après quelques jours de valse-hésitation, la réponse de la dictature brésilienne, engagée dans une opération de prétendue ouverture démocratique, est tombée. Retrouvant ses vieilles habitudes et ses lois inspirées du fascisme italien, elle arrêta, le samedi 19 avril, plusieurs dirigeants syndicaux. Mis au secret, ils risquent des peines allant de deux à douze ans de prison !

La riposte ouvrière ne s'est pas fait attendre : c'est par dizaines de milliers que les travailleurs se sont réunis au stade de football de Sao Bernardo pour y voter la poursuite de la grève.

LA NECESSITE D'UN PARTI OUVRIER DE MASSE

L'inertie de l'ensemble des partis politiques brésiliens — avant tout préoccupés de se gagner les bonnes grâces de la dictature — devant ce coup de force contre la classe ouvrière met une fois encore en lumière l'absence cruelle de parti ouvrier de masse dont souffrent les travailleurs. La seule organisation d'importance — mis à part les syndicats — à avoir réagi à cette arrestation des dirigeants du mouvement n'est autre que l'Eglise, dont l'influence et l'implantation chez les travailleurs n'est pas négligeable (ainsi les assemblées de masse des grévistes se terminent quelquefois par une prière, dite par un évêque).

En arrêtant des dirigeants syndicaux dont plusieurs sont, comme Lula, des promoteurs du Parti des Travailleurs, la dictature brésilienne n'a fait que confirmer le caractère politique de la grève. Car c'est bien une série d'institutions mises en place par la bourgeoisie brésilienne et l'impérialisme pour contrôler la classe ouvrière qui sont remises en cause. Des syndicats verticaux aux lois d'exception, en passant par les aspects les plus criards d'une exploitation presque sans borne.

La force politique des travailleurs brésiliens se trouvera sans conteste décuplée par le développement d'un instrument de masse, capable de traduire en termes politiques la combativité et le formidable potentiel qui animent aujourd'hui la grève des métallos de l'ABC.

Ptr



LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS DE L'ABC

1. Minimum salarial de 12'000 cruzeiros par mois, soit environ 600 francs. *Le patronat propose 1,25 francs de l'heure, soit environ 300 francs par mois.*
2. Un réajustement salarial correspondant à l'indice semestriel de 39,9 o/o, plus une augmentation de 15 o/o au titre des gains de productivité, avec stabilité de l'emploi d'au moins un an, pour pouvoir bénéficier de ces augmentations. *Le patronat propose les 39 o/o et 5 o/o seulement de productivité.*
3. Un réajustement trimestriel des salaires. *Le patronat refuse.*
4. En cas de remplacement d'un travailleur par un autre, maintien du même salaire. *Refusé par le patronat.*
5. Heures supplémentaires payées à un taux de 100 o/o. *Le patronat propose une augmentation du taux de 5 o/o pour les jours ouvrables et de 100 o/o pour les fêtes et les dimanches.*
6. Transport gratuit. *Refusé.*
7. Garantie de l'emploi sauf dans le cas de licenciements économiques collectifs ou de fautes graves. *Refusé : les entreprises de plus de 1'000 travailleurs devront respecter les critères de licenciement collectif seulement lorsqu'elles licencieront plus de 4 o/o du personnel en un mois, ce qui leur permet d'en licencier arbitrairement jusqu'à 48 o/o en un an.*
8. Reconnaissance du représentant syndical et libre accès des présidents de syndicat dans les entreprises. *Refusé.* Affichage de panneaux syndicaux dans les entreprises. *Accepté, avec censure préalable de la direction.*
9. Réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures. Fin des embauches temporaires. Contrôle des travailleurs sur la maîtrise. *Le tout évidemment refusé.*

NICARAGUA

LES DOLEANCES DE LA BOURGEOISIE

Ces derniers temps, plusieurs organisations patronales ont multiplié les prises de positions et les réunions. Elles s'insèrent dans un processus de mobilisation de la bourgeoisie, qui traduit bien à la fois ses dépit et ses espoirs.

Le 23 mars, se réunirent pour élire leur nouvelle direction, les affiliés à la FEGANIC (Federación de Ganaderos — éleveurs — de Nicaragua). Leur président, Ernesto Salazar, avait anticipé les thèmes de l'assemblée de Leon : il faut que les règles du jeu soient respectées et que la propriété privée soit reconnue sans ambiguïté aucune ; il faut mettre un terme à la situation d'incertitude provoquée par les occupations de terre et les confiscations de bétail, on ne doit pas imposer des salaires au-dessus du minimum fixé officiellement par le gouvernement. Salazar avait, en outre, protesté parce que le lait, selon lui, devait être vendu à un prix inférieur au prix de revient (la production de lait est tombée assez sérieusement — de 53 o/o — en l'espace d'une année).

Le 25 mars, les producteurs de café publiaient dans la *Prensa* une page entière (payée) avec le texte d'un document présenté un



peu solennellement comme "déclaration de Matagalpa". La musique était encore une fois la même : les propriétaires avaient besoin de garanties ; ils devaient être protégés contre des actions syndicales qui lésaient leurs intérêts (l'ATC était, en l'occurrence, particulièrement visée) ; il fallait en finir avec les occupations de terres. En outre, l'ENABAS aurait dû se limiter à accomplir ses tâches institutionnelles. "Quelle garantie de sécurité pourra avoir

le producteur agricole qui veut s'intégrer dans la production, s'interroger les "Cafetaleros", alors qu'il se trouve sous la menace d'occupations de terres futures et de son expropriation ultérieure ?"

Les revendications du patronat industriel

Quant aux orientations des patrons du secteur industriel, les prises de position du COSEP mises à part, elle furent confirmées le

19 mars dans une réunion de la Cámara de Industria (Chambre de l'Industrie), le président de cet organisme, Ismael Reyes, s'y plaignit des menaces constantes qui, d'après lui, pesaient sur les entrepreneurs, menacés de confiscation, même après que des représentants du gouvernement aient vérifié qu'il n'y avait aucune "descapitalización" et victimes des attaques des dirigeants syndicaux qui "lançaient des petits groupes dans l'occupation des entreprises et dans la revendication de confiscations".

La ligne commune des différentes organisations est donc, pour l'instant, suffisamment claire : proclamer leur volonté de collaborer au processus de reconstruction, mais exiger le respect de la propriété privée dans le cadre du plan, la fin des confiscations, des expropriations et des occupations de terre, l'adoption d'une ley de amparo, une sorte de habeas corpus, qui fut un autre leitmotiv des assemblées et des prises de position que nous avons mentionnées.

En d'autres termes, nous assistons à une espèce d'alignement des différentes forces sociales, conscientes dans leur ensemble que des échéances cruciales s'approchent. Les représentants du patronat exercent une forte pression sur la junte qui riposte avec prudence. Le FSLN semble adopter une attitude de prudence analogue. Il est clair qu'il préférerait pouvoir maintenir l'option faite en décembre par le lancement d'un plan qui reconnaît, du moins pour toute l'année 1980, le statu

quo socio-économique avec une prédominance très nette du secteur privé. Mais il aura de la peine à se soustraire à des choix qui lui seront imposés par la dynamique des conflits sociaux, par les mobilisations et les revendications des paysans et des ouvriers.

Le conte de la poule et du cochon

Le rapporteur principal à l'assemblée de Leon a voulu amuser la galerie avec un conte pour expliquer l'état d'esprit des producteurs de coton. C'est le conte de la poule et du cochon, qui voient de la publicité en faveur des petits déjeuners avec des oeufs et du jambon. "Tu vois à quel point nous sommes fameux", dit la poule. Le cochon rétorque : "Toi, tu peux t'en réjouir. Tes oeufs tu peux les faire chaque jour, alors que moi, le jambon, je ne peux le faire qu'une seule fois. Nous, commente le producteur de coton, nous nous trouvons un peu dans la condition du cochon..."

Il existe donc chez les classes privilégiées non seulement un sentiment d'incertitude, mais aussi une démoralisation transparente. C'est un reflet du rapport de forces politique qui constitue un élément favorable à la classe ouvrière et aux paysans dans les luttes prochaines et qui devrait faciliter, en même temps, des choix que le FSLN a estimé opportun, jusqu'ici, de retarder.

Livio Maitan

El Salvador

Déclaration du Secrétariat unifié de la IVe Internationale

TOUS AUX COTÉS DE LA REVOLUTION SALVADORIENNE

La résolution ci dessous — dont nous publions les extraits — analyse d'abord la montée impétueuse des luttes et la réponse qu'y apporte l'impérialisme américain en installant au pouvoir une junte "démocratique" soutenue par une partie de la démocratie-crétienne. Cette junte a entrepris d'écraser physiquement les organisations révolutionnaires et de larges secteurs du mouvement de masse.

(...) Les forces contre-révolutionnaires s'avèrent donc bien plus nombreuses et bien plus fortes qu'au Nicaragua. L'oligarchie salvadorienne, dont elles sont l'expression politique, quelles que soient par ailleurs les divergences tactiques qui les séparent les unes des autres, n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai en matière de répression sanglante. (...)

Aux côtés de l'oligarchie, l'impérialisme, en premier lieu l'impérialisme américain, s'engage à fond dans la lutte contre la révolution salvadorienne qui monte. Non seulement il continue à fournir une aide économique courante à la junte, son enfant légitime, en vue de colmater les effets de l'évasion massive des capitaux en cours depuis des mois, mais il accentue ses fournitures d'armes et de munitions à l'armée, arguant hypocritement de l'aide que Cuba accorderait aux guérillas d'extrême-gauche. (...)

Des formes encore plus directes d'intervention contre-révolutionnaire de l'impérialisme ne sont point exclues dans les toutes prochaines semaines. Déjà une forte mission militaire américaine est arrivée au Salvador, composée de nombreux «conseillers». On se rappellera que l'intervention massive de l'impérialisme américain contre la révolution vietnamienne commença, elle aussi, au début des années soixante, par l'envoi de nombreux «conseillers militaires» américains au service de la dictature de Diem à Saïgon. A la frontière du Guatemala, une armée de dix mille contre-révolutionnaires cubains et de l'ex-Garde nationale nicaraguayenne se tient prête à intervenir. Face à ces nombreuses menaces et provocations qui pèsent sur elles, les masses laborieuses salvadoriennes et les quatre organisations révolutionnaires auxquelles elles ont jusqu'ici donné naissance — le FAPU (Front d'action populaire unifié); les LP 28 (Ligues populaires du 28 février); le BRP (Bloc populaire révolutionnaire) et le MLP (Mouvement de libération populaire) — rencontrent des difficultés

majeures, par rapport à celles auxquelles avaient dû faire face les forces du FSLN au Nicaragua. Mais elles disposent aussi d'atouts majeurs.

FORCES ET FAIBLESSES DE LA REVOLUTION

Parmi les difficultés les plus grandes, il faut mentionner : le caractère plus structuré et plus fortement armé de la classe dominante et de sa base dans la petite-bourgeoisie; la configuration du terrain (une grande plaine) moins favorable à la lutte de guérilla massive que la géographie du Nicaragua; l'impossibilité de constituer une base armée à la frontière immédiate du pays; la division plus grande entre organisations révolutionnaires elles-mêmes, les traditions sectaires dans les rapports mutuels dont plusieurs d'entre elles sont chargées; l'absence jusqu'à ce jour de véritables organes unitaires à la base, dans les quartiers et dans les villages.

Parmi les atouts qui favorisent le développement de la révolution salvadorienne, il faut mentionner l'effet positif sur la combativité des masses, dans toute l'Amérique centrale, de la chute de la dictature de Somoza et des progrès de la révolution nicaraguayenne; le caractère plus large du prolétariat salvadorien par rapport à celui du Nicaragua, et sa plus grande expérience et tradition de lutte; le caractère semi-prolétarien d'une forte fraction de la population rurale (80 pour cent de la population rurale a pour source principale de revenu le salaire, même s'il n'est que saisonnier), habituée à des formes d'organisation syndicales ou semi-syndicales; la tradition de lutte de classes plus prononcée au Salvador qu'au Nicaragua, où l'affrontement direct entre la bourgeoisie «oligarchique» et «nationale», d'une part, et les masses déshéritées, d'autre part, a depuis longtemps imprégné l'idéologie et la pratique des organisations révolutionnaires (en partie aussi par suite du poids plus grand d'un PC droitier, encore récemment embourbé jusqu'au cou dans les pratiques de collaboration de classe).

A l'étape actuelle, la tâche principale des masses salvadoriennes et de leurs organisations révolutionnaires consiste à mettre en échec la répression sanglante de la junte, des organisations d'extrême-droite, des représentants directs de l'impérialisme et de ses mercenaires

israéliens et sud-vietnamiens. A cette fin, il est nécessaire de réaliser l'unité d'action la plus large entre organisations ouvrières et paysannes, non seulement au sommet — où elle vient de se constituer par la création de la Coordination révolutionnaire de masse, le 11 janvier 1980 — mais encore à la base. L'unification des organisations de masse et des syndicats est le moyen le plus approprié pour dépasser le stade où chacune des organisations révolutionnaires créait son propre «front de masse», à l'exclusion des militants ou sympathisants des autres organisations ou des sans-partis. Pareille unification est aussi indispensable pour le développement d'organes massifs d'auto-défense, appuyés par toutes les masses urbaines et rurales, comme ce fut le cas au Nicara-



gua avec le développement des comités de défense civile unitaires.

Les tâches d'auto-défense, de protection contre la répression et la contre-révolution, sont d'ailleurs étroitement liées aux tâches vitales immédiates de la révolution salvadorienne elle-même, qui ne pourront être réalisées que par une insurrection populaire généralisée. Ces tâches sont, en gros, résumées dans la «Plate-forme programmatique du gouvernement démocratique révolutionnaire» publiée le 15 février 1980 par la Coordination révolutionnaire de masse. (...)

VERS LA REVOLUTION SOCIALISTE

Pareil programme, plus radical que celui du FSLN dans la phase finale de la lutte contre Somoza, ouvre clairement la perspective d'une révolution qui passe, sans discontinuité, des tâches anti-impérialistes et anti-oligarchiques aux tâches anti-capitalistes de la révolution. Un gouvernement qui appliquerait toutes ces mesures ne pourrait plus être au service des capitalistes et de la caste militaire, mais serait un gouvernement qui défendrait les intérêts des ouvriers, des paysans et des autres couches exploitées. Les marxistes-révolutionnaires luttent de manière conséquente et sans compromis pour cette perspective, celle d'un gouvernement ouvrier et paysan sans patrons ni généraux. Sa réalisation réclame la mobilisation et l'organisation les plus larges des masses, ainsi que leur armement général. Ce processus déboucherait sur un large réseau de comités populaires démocratiquement élus à la ville et à la campagne, qui donneraient le

ciliterait objectivement les efforts des classes possédantes pour substituer à l'appareil d'Etat de la dictature que les organisations révolutionnaires et les masses s'approprient à détruire, un appareil d'Etat bourgeois d'une autre forme.

MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT!

Le 1er avril 1980, la Coordination révolutionnaire de masse a lancé un appel à la solidarité internationale avec leurs luttes au Salvador. La IVe Internationale appelle le mouvement ouvrier et le mouvement anti-impérialiste en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans toute l'Amérique, aux Etats-Unis, en Europe et dans tous les autres pays à organiser une vaste campagne d'information sur la répression sanglante en cours, les risques de son extension qualitative et d'intervention impérialiste directe qui pèsent sur la révolution salvadorienne et d'organiser pour son appui un large mouvement de solidarité internationale.

L'impérialisme désire à tout prix créer un cordon sanitaire autour de la révolution nicaraguayenne, afin d'empêcher l'extension de celle-ci dans toute la région. S'il arrivait à ses fins, les risques d'étouffement de cette révolution, voire d'une nouvelle agression contre la révolution cubaine, s'accroîtraient.

Mais si la contre-révolution salvadorienne est mise en échec, si la révolution marque des points décisifs, c'est tout le triangle contre-révolutionnaire — El Salvador, Honduras, Guatemala — qui serait désarticulé, ce serait pour l'ensemble de la révolution latino-américaine un gigantesque pas en avant, par effet cumulatif avec la révolution nicaraguayenne.

Il faut que tous les révolutionnaires, que tous les militants ouvriers et anti-impérialistes, soient pleinement conscients de l'enjeu de l'épreuve de force qui se prépare dans ce petit pays d'Amérique centrale.

C'est pourquoi il est de notre devoir de mobiliser toutes nos forces, de mettre tout en œuvre, afin d'arrêter le bras criminel de l'impérialisme et de l'oligarchie en Amérique centrale.

MANIFESTATION NATIONALE

DE SOUTIEN AU PEUPLE DU SALVADOR

A l'appel de la Coordination **BERNE 17 MAI** nationale des Comités Nicaragua
14h30 Neuengasse (à côté de la gare CFF)